REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IVe ANNÉE. — TOME VII. — N° 39. — JUILLET 1874.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4 ;
PARIS : rue François Ier, 8;
— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1874.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

CONGRÈS
DE L'ENSEIGNEMENT
CHRÉTIEN.

2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE 1872.

1 vol. in-8° de 252 pages.

Prix : **4 francs.** — *Pour les Membres du Congrès :* **3 francs.**

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

I

Le projet de loi qui a été publié et présenté à l'Assemblée, ne proclame pas seulement la liberté de l'enseignement supérieur : il la réglemente. Du moment qu'il y a réglementation, une autorité publique est chargée de veiller à l'application de la loi. Quel est cette autorité dans le projet? Que doit-elle être?

1° Le projet de loi indique successivement pour cette fonction : le Ministre de l'Instruction publique ; le Conseil supérieur ; le Recteur, l'Inspecteur d'académie, enfin d'une manière vague, les délégués du ministre de l'instruction publique (hommes ou femmes). Il faut voir la réalité des choses et ne pas se laisser prendre à des apparences. La réalité est que le projet place l'enseignement libre sous la domination, ou, pour me servir de l'expression propre, sous la férule de l'Université. Certainement, en théorie, le ministre est le chef de tout l'enseignement ; le conseil, dira-t-on renferme des membres extra-universitaires, et le nombre en pourrait être augmenté, même par la voie élective. On ajoutera que les bureaux ne relèvent pas directement de l'Université, que les recteurs et les inspecteurs ne sont pas nécessairement universitaires. Ce sont là des fictions. Le ministre est le grand maître de l'Université, et qui, plus est, recteur de l'académie de Paris. Si l'on considère le passé, on verra que le sceptre de l'instruction a été le plus souvent tenu par un universitaire. On doit prévoir qu'il en sera souvent ainsi, sous le frivole prétexte de

la spécialité. Le ministre fut-il simplement un homme politique, il y a quelqu'un qui sera plus fort et surtout plus stable que lui : ce sont les inamovibles bureaux, c'est-à-dire la moëlle même de l'Université. Quant au Conseil supérieur, l'élément compact, permanent et homogène de l'Université, finira toujours par dominer les éléments disparates qu'on y adjoindra en quel nombre que ce soit. Pour ce qui est des recteurs et inspecteurs, non-seulement ils continueront a être pris dans l'Université, mais ils seront fatalement les agents de celui qui distribue l'avancement et les décorations, c'est-à-dire, non pas du ministre, mais des bureaux.

2° Placer les établissements libres sous la direction et sous la surveillance de l'Université de l'État, c'est rendre illusoire dans la pratique la concession qui serait faite nominalement. Le premier amendement à introduire dans le projet est donc la suppression des pouvoirs attribués indirectement, mais effectivement, à l'Université de l'État sur les universités libres, dans les articles du projet qui portent les numéros 3, 4, 6, 11, 12, 13, 15.

A qui attribuer le soin de faire appliquer la loi? à des pouvoirs indépendants de l'Université, lesquels seraient, suivant les cas, l'Assemblée nationale, le Conseil d'État, les Conseils généraux, les Cours d'appel. Nous irons au-devant d'une objection spécieuse : le défaut de spécialité.

La spécialité, ou du moins la fausse application qu'on en fait, est un des travers les plus funestes de notre esprit. On pourrait presque poser en principe que le spécialiste ne doit pas être appelé à prendre les décisions, mais seulement être mis à la disposition de celui qui a intérêt ou autorité dans l'affaire. Voyons ce qui se passe dans certains cas. Un empoisonnement est commis. A-t-on l'idée de faire juger l'accusé par des chimistes? Non. — Douze citoyens, étrangers à la chimie, décideront de la culpabilité, et trois magistrats, aussi peu chimistes, appliqueront la peine, après s'être éclairés par les rapports desspécialistes, et il doit en être ainsi. S'il s'agit d'établir une route départementale, qui chargera-t-on de prendre

la décision? des ingénieurs? On n'en a jamais eu l'idée. On laisse ce droit aux élus de ceux qui se serviront de la route et qui en supporteront les frais. Ces personnes qui ne savent pas faire un levé consultent les spécialistes. En un mot, c'est le renversement de l'ordre naturel, c'est l'idée la plus étroite, la plus fausse et la plus révolutionnaire, de faire du spécialiste le maître souverain, tandis qu'il ne doit être que le serviteur rétribué de l'intéressé ou de celui qui est revêtu de l'autorité publique.

Les corps institués qui ont été énumérés plus haut, s'entoureront de toutes les lumières dont ils auront besoin, et ils prendront, en fait d'instruction publique, des décisions aussi autorisées qu'en toute autre matière.

II

Il ne suffit pas de reconnaître que l'enseignement libre ne doit pas être placé sous la férule de l'Université de l'État. Il ne suffit pas d'indiquer que l'Assemblée nationale, le Conseil d'État, les Cours d'appel, les Conseils généraux, peuvent être chargés de faire exécuter la loi qui réglementera la liberté de l'Enseignement supérieur. On aura fait peu de chose tant qu'on ne sera pas entré dans le détail de ces attributions. Il faut donc prendre un à un les articles du projet qui font intervenir une autorité universitaire, et indiquer quelle autorité extra-universitaire pourra lui être substituée. Ce n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire avant de l'avoir tenté.

Aussi, la déclaration énoncée en l'article 3 et qui doit précéder l'ouverture des cours, serait faite au parquet, qui recevrait également l'avis de retraite ou de décès, exigé par le paragraphe 2 de l'article 4.

Les cours et examens, au lieu d'être accessibles *aux délégués du Ministre de l'Instruction publique*, le seraient à un conseiller ou juge, ou membre du parquet commis par le Président de la Cour d'appel dans chaque ressort (article 6). Ce serait le moyen de couper court aux objections qu'a soulevées der-

nièrement la mission confiée à une dame pour l'inspection des écoles primaires et salles d'asile dans toute la France.

Pour la déclaration d'utilité publique (article 11), on exigeait l'avis du Conseil général et du Conseil d'État, la décision serait laissée à une commission de l'Assemblée nationale.

En cas d'extinction ou de suppression d'un établissement, la disposition des biens restés libres serait attribuée à la Cour d'appel, après avis du Conseil général du département, sous la ratification de l'Assemblée. Accorder ce droit au Conseil de l'Instruction publique, comme le fait l'article 12 du projet, c'est tout ce qui a été jamais proposé de plus énorme en fait d'absorption et de centralisation administrative : un conseil administratif qui transfère la propriété !

L'art. 13 porte qu'un réglement, fait par le conseil de l'Instruction publique, déterminera dans chaque faculté le nombre des chaires et des professeurs. En supposant (ce que je réserve formellement) qu'un tel réglement soit admissible, c'est au Conseil d'État qu'il appartient de le faire.

Qui donnera les diplômes? Actuellement,la Faculté de l'État délivre un certificat d'aptitude, et le ministre de l'Instruction publique, comme représentant de l'État, accorde ou refuse le diplôme, qui confère certains droits dans l'État. Avec la liberté de l'enseignement, la délivrance du diplôme ne devrait pas être attribuée au ministre, qui est Grand-Maître de l'Université, et recteur de l'Académie de Paris, mais à un autre représentant de l'État, qui fût désintéressé. En cas de refus, l'art. 15 du projet stipule que la décision du représentant de l'État pourra être attaquée devant le *Conseil supérieur de l'Instruction publique.* Ceux qui sont partisans de la justice administrative (il y en a encore) demanderont l'intervention du Conseil d'État ; les autres préféreront l'intervention de la justice civile.

Pour toutes les questions que nous proposons de leur déférer, on ne saurait trop répéter que les divers corps constitués seront aussi compétents que pour le plus grand nombre des affaires qui leur sont déférées. Par exemple, les députés ne sont pas plus compétents lorsqu'ils discutent une loi de procé-

dure ou le budget de la marine; les Conseillers d'État lorsqu'ils examinent la concession d'une mine en Algérie; le magistrat, lorsqu'il instruit une affaire d'empoisonnement par l'arsenic, etc., etc.

Voilà ce que nous avons à dire sur les autorités chargées de faire appliquer la loi qui réglementera l'Enseignement libre.

III

Lorsqu'on aura obtenu que la loi sur l'Enseignement supérieur soit appliquée par une autorité indépendante de l'Université de l'État, le résultat sera encore purement négatif si la loi elle-même est attentatoire à la liberté. Le principal est donc d'examiner si le projet qui est soumis à l'Assemblée, ne contient pas des dispositions liberticides.

Pour dégager le terrain, je signalerai d'abord quelques articles qui ne sont pas, si l'on veut, directement contraires au principe même de liberté, mais qui en gêneraient considérablement l'exercice. Ce sont certaines dispositions inspirées par notre malheureuse manie de la réglementation minutieuse, indiscrète et tracassière:

1° On a préparé tout exprès un article pour spécifier le nom que devront porter les établissements libres. Si je suis jugé digne de fonder un enseignement supérieur, ne me conteste pas, ô administration française, le droit de lui donner le nom qui me convient. Quel danger courra la société, si au lieu de porter simplement un numéro, comme les déportés en Sibérie, un établissement est placé, par ses fondateurs, sous le patronage d'un saint, c'est-à-dire d'un bienfaiteur de l'humanité, ou d'un docteur de vérité, ou d'un des grands hommes de la France? Le ridicule fera justice de cette exigence minuscule.

2° L'article 4 ordonne que les établissements libres seront, sous peine de 1,000 francs d'amende, administrés par un nombre impair de personnes. Si l'une d'elles vient à mourir,

elle sera remplacée dans les six mois. Certes, le ministre de l'Instruction publique aura lieu d'être fier et la société pourra dormir sur les deux oreilles, lorsqu'on se sera bien assuré que de Nice à Dunkerque, et de la Guadeloupe à Chandernagor, tous les établissements libres sont administrés par trois personnes et non pas par deux ou par quatre, qui sont des nombres pairs.

Molière a déjà trouvé la même solution :

ARGAN.

« Monsieur, combien est-ce qu'il faut mettre de grains de sel dans un œuf?

Monsieur DIAFOIRUS.

« Six, huit, dix, par les nombres pairs, comme dans les médicaments par les nombres impairs. »

3° Exiger que chaque établissement d'enseignement supérieur contienne certaines Facultés déterminées, c'est apporter une entrave sérieuse à la constitution de l'Enseignement libre. En outre, l'accouplement imposé par le projet de loi est tout à fait arbitraire et ne correspondrait pas à tous les besoins. Par exemple, le jeune homme qui fréquente une Faculté de lettres avec l'intention de devenir maître en philosophie, trouvera plus de secours dans le voisinage d'une Faculté de théologie que partout ailleurs. D'après le projet, notre apprenti philosophe pourra prendre des grades si la géométrie descriptive a été enseignée dans une pièce voisine de celle où il a étudié Aristote ; mais l'accès des grades lui sera interdit si l'établissement qu'il fréquentait contient des cours de théologie, d'histoire ecclésiastique et de morale.

En commençant par les puérilités de la porte, nous sommes arrivés insensiblement aux questions qui touchent directement au principe de liberté. Chacune de ces questions mérite un examen spécial ; mais nous ne devons pas aller plus loin, sans insérer une réserve sur le terrain des principes à propos de l'art. 1er et de l'art. 2. Il résulte implicitement, mais formel

lement du projet que l'Etat, les départements, les communes, tout Français majeur seraient investis du *droit d'enseigner*. Cette doctrine n'étant pas celle de l'Église, il ne nous est pas permis de laisser supposer qu'elle soit nôtre, et nous le disons.

IV

Voici les dispositions du projet de loi qui paraissent le plus directement incompatibles avec le principe de la *Liberté* de l'enseignement :

1° Si j'ai bien compris le deuxième paragraphe de l'art. 13, les Facultés libres ne pourraient conférer le grade de bachelier, ni pour les lettres, ni pour les sciences. Ainsi donc, il ne serait rien changé au système actuel sur ce point capital ! Notre jeunesse resterait condamnée au même baccalauréat à perpétuité. Il nous faudrait le subir jusqu'à épuisement complet de ce qu'il peut encore avoir laissé d'intelligence à notre pays, le subir jusqu'à l'abrutissement définitif, ce baccalauréat universitaire que des voix, sorties de l'Université elle-même, appellent un *examen mortel aux études, une des causes principales de l'abaissement littéraire, un fléau de la jeunesse*.

2° Le même art. 13 dit qu'un règlement déterminera, par chaque Faculté, le nombre des chaires et des professeurs. Voici encore une réglementatation à traduire en style de Molière :

« Monsieur, combien est-ce qu'il faut mettre de chaires dans une Faculté ? »

L'art. 13 ajoute : *Sans pouvoir dépasser le nombre existant dans les Facultés de l'Etat*. A-t-on réellement voulu dire que le nombre des chaires gouvernementales et des professeurs officiels ne serait pas dépassé dans les établissements libres ? Ce serait un procédé digne de Procuste. On veut prescrire, peut-être, que la Faculté libre aura, au *minimum*, autant de chaires et de professeurs que la Faculté correspondante de l'État. Il y a là une question fort grave, dont la solution se rattache au parti qui aura été pris sur d'autres points. En principe, on peut dire : le droit de l'État à contrôler si l'ensei-

gnement d'une Faculté libre est complet, sera proportionnel à la valeur que l'État attribuera au grade conféré par cette Faculté. En tout cas, le mode de garantie imaginé par le projet, a le défaut de couler rigoureusement l'enseignement libre dans le moule universitaire.

3° Le projet stipule que les professeurs, *pourvus du titre de Docteur*, pourront seuls procéder aux examens. Nous ne comprenons pas bien pourquoi l'on en écarterait les professeurs non docteurs. Il n'y a pas non plus de raison pour exiger que les examinateurs fassent partie du corps professant au moment même. Il a été reconnu que, dans les Universités qui comptent beaucoup d'étudiants, le temps consacré aux examens, rend souvent pénible aux professeurs, la préparation de leurs leçons, et les empêche quelquefois de se tenir au courant de la science.

Le doctorat sera-t-il exigé pour le professorat? Nous demandons qu'il ne le soit pas. L'exigence du doctorat ou de l'agrégation pour les professeurs est condamnée aujourd'hu par les esprits pratiques. Imposer l'obtention d'un grade ou un concours à des hommes d'un âge mûr, à des hommes qui ont acquis une position dans les sciences et dans la société, est impossible. Écarter systématiquement du professorat tout homme qui ne sera pas entré, dès son adolescence, dans le petit cénacle de l'enseignement, c'est neutraliser bénévolement une valeur considérable, celle des personnages qui, sans avoir été coiffés du bonnet de docteur, auront acquis l'expérience pratique, la science et même l'habitude de professer. Une telle interdiction est particulièrement choquante en certaines matières, comme la pharmacie, le droit administratif et international, etc., etc. Toutes nos organisations de carrières présentent un double vice : On n'y peut pas entrer, quand on en est dehors; on ne peut plus vous en faire sortir, quand vous y êtes entré.

4° L'art. 14 du projet de loi dit : *Les examens subis devant les Facultés libres, sont soumis aux mêmes règles que les examens subis devant les Facultés de l'État, notamment* (suit une

énumération copieuse). Parmi ces règles, il y en a une, celle des taxes, qui a un caractère fiscal. Inutile de la discuter ici. Nous parlons, bien entendu, des taxes qui reviennent au Trésor public, car, pour ce qui est des honoraires des examinateurs, l'État n'a pas à se mêler de ce qui sera établi sous ce rapport, dans chaque établissement libre. Il y a une règle justifiée, c'est celle qui impose aux futurs médecins un stage dans les hôpitaux. Tout le reste de l'art. 14 est à effacer. Son procès serait donc bien vite instruit, si nous n'avions le dessein de protester spécialement contre la prétention exprimée en toutes lettres d'imposer aux Facultés libres... quoi?.. (on ne le devinerait jamais, il faut l'avoir lu) les PROGRAMMES de l'Université de l'État. Tout a été dit sur cette exigence qui, pour l'instruction secondaire, entrave seule la rénovation de nos études par les établissements libres. Lorsque vous conseillez n'importe quelle amélioration au directeur d'un établissement libre, il vous objecte infailliblement, d'un air triste, *la tyrannie des programmes!* Voilà ce qu'on voudrait imposer encore à l'Enseignement supérieur! Rien de mieux imaginé, d'ailleurs, pour détruire tout l'effet des autres concessions. C'est pourtant un universitaire, M. Boissier, qui a dit, dans la *Revue des Deux Mondes* : « Qu'importe que nous ayons donné à tout le monde le droit d'enseigner, si nous enchaînons les maîtres à nos systèmes et à nos méthodes? Laissons-les libres de diriger l'intelligence de leurs élèves comme ils le voudront, et soyons convaincus que la variété des travaux profiterait à la variété des esprits. » Nous ajouterons seulement que, si la tyrannie des programmes était maintenue, on ne ferait pas une loi *sur* mais *contre* la liberté de l'enseignement.

5° Il faut se méfier des règlements d'administration publique. Ces règlements ont souvent pour effet de dénaturer complétement ce que le législateur a voulu établir. Un législateur avisé fera toujours lui-même le règlement d'application. On ne peut donc se contenter du renvoi à un futur règlement pour déterminer les conditions auxquelles un étudiant pourra changer de Faculté.

Or, il y a ici à établir une distinction fondamentale, tirée de la nature des choses. L'Université de l'État est dirigée par des autorités publiques, et entretenue aux frais des contribuables. A ce double titre, il ne lui est pas loisible de fermer sa porte, ou même de l'entrebâiller. L'Université de l'État doit être accessible à tous les citoyens de l'État. Où que j'aie fait mes autres études, j'ai toujours le droit de me présenter aux cours et aux examens à l'Université que l'État dirige, et que le Trésor public entretient. La situation des établissements libres est diamétralement différente, et la solution sera, par conséquent, diamétralement opposée. Dans mon Université libre, je suis chez moi, et nul n'a aucun droit à la jouissance sur ma chose. Je puis aller, dans la voie des restrictions, jusqu'aux dernières limites de l'arbitraire, et même au-delà. Si vous voulez m'imposer la moindre obligation, sous ce rapport, vous violez mon droit; vous me prenez ma chose. Ainsi donc, dans l'Université que j'ai fondée avec mon argent, sous ma responsabilité, et en me conformant aux lois de la France, j'admettrai qui je voudrai, et j'en exclurai qui je voudrai, même les gradés de l'État. Je puis dire que je ne recevrai que les élèves sortant de telle et telle maison, et même d'une seule maison; je puis, à tout moment, fermer l'accès de mes cours ou de mes examens, à qui je ne voudrais pas y admettre, et tout cela, par la seule raison que le charbonnier est le maître chez lui.

Voilà les principales considérations que nous avions à présenter sur le projet de loi, au point de vue de la *liberté* de l'Enseignement supérieur.

CYRILLE.

DIVISION

DU BACCALAURÉAT DE L'UNIVERSITÉ

EN DEUX ÉPREUVES.

La note suivante rédigée lors de l'Assemblée des Comités catholiques au mois de mai a été envoyée par les soins de la Société générale d'éducation et d'enseignement aux chefs d'établissements d'enseignement secondaire libres. Un grand nombre d'entre eux se sont empressés de la signer. Elle a été remise à NN. SS. les Évêques, membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, avant la session du 10 juin.

Depuis le décret rendu le 9 avril dernier par le Président de la République, et l'arrêté rendu le lendemain, en exécution dudit décret, par le ministre de l'Instruction publique, la question du baccalauréat est résolue en principe.

L'application de la mesure nouvelle doit être essayée dès le 1er août 1874.

Nous acceptons en théorie le principe, et nous croyons qu'on pourrait en faire une application utile aux grands intérêts de l'enseignement.

Mais les difficultés vont commencer avec l'application, et nous nous permettons de faire, dans l'intérêt de la jeunesse française un certain nombres d'observations pratiques.

Nous attendions un programme nouveau, conçu dans un esprit large, tel qu'il a été promis depuis 1808 par tous les ministres. Pour n'en citer qu'un seul, l'un d'eux a déploré

qu'on obligeât « l'élève à reprendre, au dernier moment, par « un effort de mémoire désespéré, tout l'ensemble de ses « études, et que l'intelligence du candidat demeurât ensevelie « sous le faix des programmes: *moles indigesta rerum* (1). » On vient d'entendre M. Duruy; ce langage est de 1864; il y a dix ans qu'il fut tenu, et il demeure plus vrai que jamais, même après les nouveaux décrets.

N'est-il pas urgent de réduire ce programme aux seuls objets d'études des deux classes de rhétorique et de philosophie?

A la fin de la rhétorique, l'examen roulerait sur les parties des auteurs grecs, latins et français expliqués dans l'année, et sur l'histoire et la géographie enseignées dans cette classe. — Les compositions écrites seraient une version latine et un devoir latin ou français, selon que le sort en déciderait.

A la fin de la philosophie, l'examen aurait pour objet le cours de philosophie, les notions purement élémentaires de mathématiques et de physique, et les langues vivantes.

La division projetée, si elle s'applique dans les conditions d'âge indiquées par les décrets, sera ruineuse pour le baccalauréat ès-lettres, et, par conséquent, pour les études littéraires. En effet, on ne pourra être bachelier ès-lettres qu'à dix-sept ans, tandis que le baccalauréat ès-sciences peut être obtenu à l'âge de seize ans.

Le résultat de cette inégalité serait de dépeupler de suite nos humanités. On verrait refluer vers les classes de sciences la foule des candidats qui se destinent aux écoles, et les jeunes gens auxquels suffirait, pour le volontariat d'un an, le diplôme de bachelier ès-sciences. On rétablirait par là le système de la bifurcation, si malheureusement appliqué, si hautement condamné par l'Université elle-même, et on ouvrirait encore la porte des écoles de l'État à des jeunes gens sans lettres, sans culture, sans éducation.

Il serait à désirer, suivant le vœu de Mgr Dupanloup et de plusieurs Facultés, que la limite d'âge pour l'entrée des écoles

(1) Rapport de M. Duruy, 27 novembre 1864.

fût reculée d'un an, et que le baccalauréat ès-lettres, au lieu d'être dans une condition inférieure au baccalauréat ès-sciences, condition que lui assigne le décret du 9 avril, fut exigé à l'entrée de toutes les les écoles de l'Etat.

Si, malgré ces observations, nous n'obtenons pas l'allégement du programme de baccalauréat ès-lettres, les élèves déserteront les hautes classes pour s'appliquer aux sciences avec un esprit mal préparé, et ceux qui auront ou le courage ou l'obligation de rester dans les classes à moitié désertes, seront condamnés à deux années de *chauffage*, après lesquelles ils feront le serment de ne plus ouvrir leurs livres.

Que sera-ce si, par suite de cette surcharge, des échecs multipliés les retiennent de trois mois en trois mois à la porte des Facultés? Qui ne voit que les deux années de chauffage entraîneraient un trouble inévitable dans les classes, l'affaiblissement de la discipline, la ruine des colléges, et finiraient par un désastre inévitable pour les études littéraires et pour l'esprit français?

Ces considérations apportent à la cause de la liberté d'enseignement supérieur un nouvel argument dont la justice frappera tout le monde. On voit que jusqu'à ce que nous ayons obtenu cette liberté si chère à nos vœux, les élèves des colléges libres deviendront justiciables, deux fois au lieu d'une des Facultés de l'Etat, que l'autorité de ces Facultés recevra un nouvel accroissement, tant pour les programmes que pour les examens. L'examen de la philosophie ne sera-t-il pas, par suite de la division, plus détaillé et plus approfondi? Or, il est urgent qu'en une manière si délicate, nos consciences soient pleinement rassurées, et que l'enseignement qui couronne les études puisse être non-seulement spiritualiste, mais vraiment catholique.

La note était accompagnée d'une formule d'admission et cette formule a été signée par 163 chefs d'établissements; nous reproduisons leurs noms:

MM.

L'abbé Morel, supérieur du petit séminaire de Méximieux.
L'abbé Dulliand, du petit séminaire de Belley.
L'abbé Marquis, du collége ecclésiastique libre de Thoissey.
L'abbé Dupuy, du petit séminaire de Soissons.
L'abbé Bracquart, de l'institution Notre-Dame de Laon.
L'abbé Menu, licencié ès-lettres, de l'institution Saint-Charles de Chauny.
L'abbé Tourneux, de l'institution Saint-Joseph de Vervins.
Le R. P. Billet, de la Compagnie de Jésus, du petit séminaire d'Iseure-p.-Moulins.
Le R. P. Barry, de la Société de Marie, de l'institution Saint-Joseph de Montluçon.
L'abbé Cresp, du petit séminaire Saint-Louis de Gonzague de Grupe.
L'abbé Ch. Hannesse, de l'institution Notre-Dame de Réthel.
L'abbé P. Pontié, chanoine honoraire, du petit séminaire de Troyes.
L'abbé Rougé, du petit séminaire de Carcassonne.
L'abbé Truel, du petit séminaire Saint-Pierre-s.-Rodez.
Le R. P. Vacher, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre Saint-Gabriel de Saint-Affrique.
L'abbé E. Marivrelles, chanoine honoraire, de l'institution Sainte-Marie de Rodez.
Le R. P. Clairet, de la Compagnie de Jésus, de l'externat Saint-Ignace de Marseille.
G. Patot, secrétaire général de la Société d'éducation des Bouches-du-Rhône, de l'institution libre de Marseille.
L'abbé C. Dufau, du petit séminaire de Marseille.
L'abbé Jauffret, de l'école Belzunce de Marseille.
L'abbé Rousseau, de l'institution Sainte-Croix d'Aix.
L'abbé Roux, du petit séminaire d'Aix.
L'abbé Chauvin, du pensionnat du Sacré-Cœur de Marseille.
L'abbé Frémont, de l'école secondaire ecclésiastique de Lisieux.
L'abbé Bouet, du petit séminaire de Vire.
L'abbé Bachelot, prêtre missionnaire, du petit séminaire de Villiers-le-Sec.
L'abbé Mauriac, chanoine honoraire, du petit séminaire de Pleaux.
L'abbé Demiault, de l'institution de la Présentation de Saint-Flour.
L'abbé A. Chaumet, chan. hon. d'Angoulême et de Mende, du petit séminaire de Richemont.
L'abbé A. Menu, de l'institution Sainte-Marie de Bourges.
L'abbé Mingasson, chanoine honoraire, du petit séminaire Saint-Célestin de Bourges.

L'abbé J.-C. Marie, missionnaire du Sacré-Cœur, du collége ecclésiastique de Chezal-Benoit.

L'abbé J. Verniolles, chanoine honoraire, du petit séminaire de Servières.

Le R. P. Stumpf, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre de Saint-Ignace de Dijon.

L'abbé Cadoret, de l'institution libre de Loudéac.

Le sous-prieur, R. P. Lebercier, du tiers-ordre de Saint-Dominique, de l'école Saint-Charles de Saint-Brieuc.

L'abbé Penaud, de l'institution ecclésiastique de Felletin·

L'abbé L. Michel, de l'école secondaire ecclésiastique de Sarlat.

L'abbé Deschamps, de l'institution Sainte-Marie de Belvès.

L'abbé Bonnefin, chanoine honoraire de Perpignan, du collége libre de Montignac.

L'abbé Reinbolt, de l'institution Sainte-Marie de Besançon.

L'abbé P. Coyer, eudiste, du collége Saint-François-Xavier de Besançon.

Lami, ex-principal dans l'Université, de l'établissement secondaire ecclésiastique de Crest.

L'abbé L. de Liniers, du petit séminaire de Saint-Aquilin d'Évreux.

L'abbé E. Féret, du petit séminaire de Pont-Audemer.

L'abbé Lenormand, chanoine honoraire, de l'institution Notre-Dame de Neubourg.

L'abbé Acard, du collége diocésain d'Écouis.

L'abbé C. Rouillon, de l'institution Notre-Dame de Chartres.

Le R. P. Labrosse, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre de Notre-Dame de Bon-Secours, de Brest.

L'abbé Coste, chanoine honoraire, du petit séminaire de Beaucaire.

L'abbé A. Durand, chanoine honoraire, du collége Saint-Stanislas de Nîmes.

L'abbé Saint-Paul, prêtre du Sacré-Cœur, du petit-séminaire de Toulouse.

L'abbé Cadas, de l'institution Saint-Thomas d'Aquin de Toulouse.

L'abbé Espiau, chanoine honoraire, du collége Saint-Nicolas de Gimont.

Le R. P. Carrère, de la Compagnie de Jésus, de l'école Saint-Joseph de Tivoli de Bordeaux.

L'abbé E. Bouniol, directeur de l'école Saint-Joseph de Tivoli de Bordeaux.

L'abbé Tourreau, chanoine honoraire, du collége diocésain de Bazas.

L'abbé Delanoe, de l'institution Saint-Martin de Rennes.

L'abbé Ch. Levillain, de l'établissement libre de Saint-Vincent de Rennes.

L'abbé Paignon, de l'institution Saint-Sauveur de Redon.
L'abbé L.-V. Baptiste, du petit séminaire de Saint-Gaultier.
L'abbé Tardiveau, de l'école catholique de Lourdoueix.
L'abbé L.-G. Crozat, de l'institution Saint-Louis de Gonzague de Tours.
Le R. P. Gravonille, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre Saint-Grégoire de Tours.
L'abbé Meyer, de l'externat Notre-Dame de Grenoble.
L'abbé J. Robin, de l'école libre secondaire Saint-Maurice de Vienne.
Le R. P. Berger, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre Notre-Dame du Mont-Roland de Dôle.
Le R. P. Jullien, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre Saint-Michel de Saint-Étienne.
Le R. P. Souleyrand, de la Société de Marie, du collége libre Sainte-Marie de Saint-Chamond.
L'abbé J. Pergolin, chanoine honoraire, de l'externat des Enfants-Nantais de Nantes.
L'abbé Gariou, chanoine honoraire, du pensionnat Saint-Stanislas de Nantes.
L'abbé A. Radigois, du collége libre de Sainte-Marie de Châteaubriant.
L'abbé A. Barthélemy, du petit séminaire de Monistrol.
L'abbé P. Millet, chanoine honoraire, du petit séminaire Saint-François de Blois.
L'abbé P. Millet, chanoine honoraire, de l'école Notre-Dame-des-Aydes de Blois.
L'abbé Blanc, chanoine honoraire, du petit séminaire de Marvejols.
L'abbé F. Gardais, de l'externat Saint-Maurille d'Angers.
L'abbé Hamelin, du collége libre de Grandville.
L'abbé A. Manois, du petit séminaire de Langres.
L'abbé Mulson, du collége libre de Pierrefaite.
L'abbé E. Béchet, de l'institution Saint-Louis de Saumur.
L'abbé Eugène Périn, du petit séminaire de Reims.
L'abbé J. Barbé, chanoine honoraire, de l'institution libre de Château-Gontier.
L'abbé Vanson, chanoine honoraire, de l'institution de la Malgrange de Nancy.
L'abbé Gombervaux, chanoine honoraire, du petit séminaire de Pont-à-Mousson.
L'abbé J. Jeangeot, de l'institution Saint-Joseph de Vaucouleurs.
L'abbé Rouard, du collége des Sacrés-Cœurs de Sárzeau.
L'abbé F. Libermann, de l'institution Notre-Dame de Langonnet.
L'abbé Pharou, de l'ecole libre Saint-François-Xavier de Vannes.
L'abbé E. Marin, du collége catholique de Saint-Winoc de Bergues.

Le R. P. Pilon, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre de Saint-Joseph de Lille.

L'abbé Lassé, de l'institution libre de Marcq-en-Barœul.

L'abbé Debuschère, de l'institution Saint-Joseph de Gravelines.

L'abbé A. Mortreux, de l'institution Saint-Jean de Douai.

L'abbé B. Durant, de l'institution Notre-Dame-des-Dunes de Dunkerque.

L'abbé Dehaéne, chanoine, du petit séminaire Saint-François-d'Assise d'Hazebrouck.

L'abbé Destombes, de l'institution de Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix.

L'abbé Catel, vicaire général, du petit séminaire de Saint-Lucien.

L'abbé Blond, du petit séminaire de Noyon.

L'abbé E. Maignié, de l'institution Sainte-Marie de Tinchebray.

L'abbé J. Lobouré, du petit séminaire d'Arras.

Le R. P. Couplet, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre Notre-Dame de Boulogne.

L'abbé L. Lebecq, de l'institution Sainte-Marie d'Ayre-sur-la-Lys.

L'abbé Toursel, chanoine honoraire, directeur, du collége libre Saint-Bertin de Saint-Omer.

L'abbé J. Macquet, du pensionnat Sainte-Austreberthe de Montreuil.

L'abbé F. Liénard, de l'institution Saint-Paul de Saint-Pol-sur-Ternoire.

L'abbé Larreguy, chanoine, de l'institution Saint-Louis de Gonzague de Bayonne.

L'abbé Bourdenne, de l'institution Notre-Dame de Bétharram de Lestelle.

L'abbé J.-P. Souberbielle, du petit séminaire de Laressore.

L'abbé J. Dupont, de l'école Saint-Joseph de Nay.

L'abbé Bordachar, chanoine honoraire, de l'institution Saint-François de Mauléon.

L'abbé Duc, de l'institution Saint-Louis de Gonzague de Saint-Palais.

L'abbé L. N. Pène, du collége ecclésiastique de Bagnères-de-Bigorre.

L'abbé T. Laplace, du petit séminaire de Saint-Pé-de-Bigorre.

L'abbé J. Gaudissart, chanoine, de l'institution Saint-Louis-de-Gonzague de Perpignan.

L'abbé Blanqué, du petit séminaire de Prades.

L'abbé Thibaudier, vicaire général, de l'école ecclésiastique de hautes études de Lyon.

L'abbé Morel, de l'institution secondaire de Lyon.

Le R. P. Gautrelet, de la Compagnie de Jésus, du collége Saint-Joseph de Lyon.

L'abbé Vettard, de l'institution Notre-Dame des Minimes de Lyon.

Le R. P. Js. Perrolla, de la Compagnie de Jésus, du collége Notre-Dame de Mongré de Villefranche.

L'abbé Bouttier, chanoine honoraire, du petit séminaire de Précigné.

Le R. P. de Gabriac, de la Compagnie de Jésus, du collége libre de Notre-Dame de Sainte-Croix du Mans.

L'abbé L. Boullay, de l'institution ecclésiastique de Saint-Calais.

L'abbé Charlot, de l'institution libre de Mamers.

L'abbé Landry, du petit séminaire de Marnais.

L'abbé Ph. Lapalue, du petit séminaire de Sémur.

L'abbé Deramecourt, prêtre de Saint-Bertin, de l'école libre de Saint-Bertin de Châlon-sur-Saône.

L'abbé E. Duchin, chanoine honoraire, du petit séminaire d'Autun.

L'abbé L. Berthet, du petit séminaire de Pont-de-Beauvoisin.

L'abbé F. Gex, du petit séminaire de Saint-Pierre-d'Albigny.

L'abbé Dumont, du petit séminaire de Rumilly.

Le R. P. Lécuyer, vicaire général du tiers-ordre enseignant de Saint-Dominique, de l'école Albert-le-Grand d'Arcueil.

L'abbé Champeau, de l'institution Sainte-Croix de Neuilly.

L'abbé Ch. Millot, chanoine honoraire, de la petite communauté des clercs de Saint-Sulpice d'Issy-sur-Seine.

L'abbé Vervost, chanoine honoraire, de l'institution Notre-Dame de Paris-Auteuil.

Le R. P. Nouvelle, de l'Oratoire, de l'école Massillon de Paris.

Le R. P. E. Chauveau, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre de l'Immaculée-Conception de Paris-Vaugirard.

L'abbé Hautin, chanoine honoraire, du petit séminaire de Saint-Nicolas de Paris.

Le R. P. Du Lac, de la Compagnie de Jésus, de l'école Sainte-Geneviève de Paris.

L'abbé L. Chopard, de l'institution Sainte-Marie, succursale du collége Stanislas de Paris.

L'abbé Chevalier, curé de Saint-Cyr, de l'externat secondaire de Saint-Cyr.

L'abbé Dubloc, de l'institution libre de Mesnières-en-Bray.

L'abbé J. Brouard, de l'institution secondaire libre de Rom.

L'abbé Arm. Rohaut, chanoine honoraire, de l'école secondaire ecclésiastique de Saint-Stanislas d'Abbeville.

Le R. P. Buns, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre de la Providence d'Amiens.

L'abbé J. Rouan, du petit séminaire de Castres.

Le R. P. Lacroix, de la Compagnie de Jésus, du petit séminaire de Montauban.

L'abbé Milleret, du petit séminaire de Moissac.
L'abbé Gay, de l'institution libre de Sainte-Marie de la Seyne.
L'abbé Besson, du collége Saint-Joseph d'Avignon.
L'abbé Peytié, chanoine, du petit séminaire de Saint-Pierre du Luxembourg d'Avignon.
L'abbé Pons, de l'institution Saint-Jean de Valréas.
L'abbé Ch. Guérin, du petit séminaire de Chavagnes.
L'abbé Guêtré, de l'institution Richelieu de Luçon.
L'abbé Edmond Morisset, du pensionnat Saint-Eugène de Lussac-les-Châteaux.
L'abbé E. Touchard, de l'école cléricale de Poitiers.
Le R. R. Argand, de la Compagnie de Jésus, de l'école libre Saint-Joseph de Poitiers.
L'abbé C. J. Arrignon, chanoine honoraire, du petit séminaire de Montmorillon.
L'abbé Ph. Pascaud, de l'école épiscopale Saint-Martial de Limoges.
L'abbé Boissy, du petit séminaire de Dorat.
L'abbé Vuillaume, du petit séminaire de Châtel-en-Moselle.
L'abbé Morquin, du petit séminaire d'Autrey.

Le plus grand nombre des adhésions dont nous venons de dresser la liste, ont été données purement et simplement. Mais il convient, pour conserver à cet important document toute sa valeur, de mentionner les réserves qui ont pu être faites sur certains points ou les observations spéciales qui sont parvenues à la Société d'éducation.

M. le supérieur de l'institution Sainte-Croix à Neuilly (Seine), sans admettre le programme étendu tel qu'il existe aujourd'hui, croit qu'on pourrait le restreindre dans des limites moins étroites que celles proposées par la note soumise à son approbation.

M. le supérieur du collége Saint-Joseph, à Avignon (Vaucluse), et M. le supérieur de l'institution Sainte-Anne, à Besançon (Doubs), trouvent également que le programme de l'examen d'histoire pourrait être plus étendu. Ils expriment le désir que ce programme comprenne un résumé de toute l'histoire enseignée dans les diverses classes.

Entrant dans le même ordre d'idées, M. le supérieur du séminaire de Castres (Tarn), désirerait que le premier examen s'étendît au moins aux auteurs français, latins et grecs, ainsi qu'aux études d'histoire et de géographie, objets des deux années de rhétorique et de seconde.

M. le supérieur de l'école ecclésiastique de hautes études de Lyon (Rhône), recommande que les ouvrages grecs, latins et français du programme de rhétorique soient changés tous les ans.

M. le supérieur du collége libre de Notre-Dame de Sainte-Croix, au Mans (Sarthe), et M. le supérieur du collége Saint-Joseph, à Avignon

(Vaucluse), repoussent le choix entre un devoir latin et un devoir français, proposé dans la note pour le premier examen. Ils demandent que le devoir latin soit obligatoire.

M. le supérieur de Notre-Dame de Sainte-Croix fait observer que le discours français trouverait son équivalent plus tard dans une dissertation française, et semble ainsi se rencontrer avec M. le supérieur du séminaire de Castres (Tarn), qui insiste, de son côté, pour voir exiger la dissertation française à la fin de la philosophie. Il préférerait ajouter aux compositions une version grecque aux compositions du premier examen.

M. le supérieur du séminaire de Castres (Tarn), demande, au contraire, que les deux compositions latine et française soient obligatoires.

M. le supérieur du petit séminaire de Richemont (Charente), demande que l'usage des vers latins en rhétorique soit consacré par le programme de l'examen et qu'il soit donné une composition écrite en thème grec.

M. le supérieur de l'institution Saint-François, à Mauléon (Basses-Pyrénées), ajoute une observation qui lui paraît très-importante pour la contrée qu'il habite : « Nos jeunes gens basques, écrit-il, ont trop à « faire à étudier le français, le latin et le grec ; s'il faut y joindre l'an« glais et l'allemand, langues auxquelles nos oreilles méridionales sont « complètement étrangères, il n'y a plus justice égale. Si on exige abso« lument une langue vivante, la langue espagnole est la plus utile pour « nos contrées, et de plus nous est moins difficile et moins étrangère « que les langues du Nord et de l'Est. Je crois que l'équité et la logique « exigent également que nos jeunes étudiants aient la faculté de pré« senter l'espagnol, comme ceux du Nord l'anglais, et ceux de l'Est « l'allemand. »

M. le supérieur de l'institution Sainte-Croix, à Neuilly (Seine), et M. le supérieur du collége Saint-Joseph, à Avignon (Vaucluse), se réunissent pour demander la suppression pure et simple du baccalauréat ès-sciences.—Il nous sera permis d'observer que, si ce vœu ne se présente pas entouré d'un plus grand nombre d'adhésions, c'est qu'il n'a pas été soumis expressément par la note aux chefs de maisons d'éducation.

M. le supérieur du collége diocésain d'Écouis, écrit à ce sujet : « Le baccalauréat ès-sciences, séparé du baccalauréat ès-lettres, est la « ruine des études en France. Il ouvre des débouchés sur les carrières « les plus avantageuses, tandis que le baccalauréat ès-lettres n'ouvre la « porte qu'à quelques carrières libérales peu recherchées aujourd'hui. « En multipliant les difficultés pour les lettres, on n'atteindra qu'un « but, les faire déserter de plus en plus au profit des sciences ou de

« l'enseignement spécial. C'est surtout dans nos contrées industrielles « et agricoles que nous sentons cet inconvénient. Pour y obvier, il fau- « drait que le diplôme des sciences fût simplement le couronnement du « diplôme des lettres, rendu, si l'on veut, d'un accès un peu moins « difficile. »

Enfin, tout en donnant son adhésion, M. le supérieur du petit séminaire de Montauban (Tarn-et-Garonne), indique le désir d'une transformation plus radicale dans le système des examens. « Il me semble « qu'il serait plus avantageux, écrit-il, de faire du baccalauréat un véri- « table grade, accessible aux bons élèves, et leur donnant des avan- « tages signalés pour l'abord des carrières libérales. Quant aux autres « élèves, on pourrait exiger d'eux un certificat d'études du chef d'éta- « blissement, en demandant au besoin le degré obtenu par le candidat « dans un examen subi à la fin de la rhétorique et de la philosophie. « Puis il leur serait permis de concourir pour les carrières dans des « examens spéciaux. »

INAUGURATION
DE L'ACADÉMIE CATHOLIQUE
A LILLE.

Les fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille, à Lille, ont été vraiment les fêtes de l'Enseignement chrétien.

Le local de la future Université libre abrite, en ce moment, une exposition splendide d'objets d'art religieux, et c'est là une leçon qui en vaut bien d'autres.

Mais la part considérable que l'art littéraire et musical ont été appelés à prendre dans cette magnifique expansion du sentiment catholique, méritent une mention spéciale.

Les prix du double Concours de poésie et de musique ont été distribués dans la séance solennelle, où l'Académie catholique de Lille a été inaugurée, en attendant l'heureux jour où l'Enseignement devenu libre ouvrira des cours réguliers aux étudiants qui sollicitent déjà leurs inscriptions. Nous espérions pouvoir donner dans ce numéro le rapport de M. l'abbé Dehaisne, sur les travaux préparatoires d'organisation ; cet intéressant travail ne pourra figurer que dans la prochaine livraison de la *Revue* ; mais nous publions dès aujourd'hui le discours de Mgr Namèche, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain.

« Messeigneurs,

« Messieurs,

« Ce n'est pas sans hésitation et sans le sentiment bien légitime de mon insuffisance que je me suis résolu, sur les instances les plus bienveillantes, à prendre pour quelques instants la parole dans cette circonstance solennelle, après tant d'hommes éminents, devant une

assemblée si nombreuse et si imposante; mais, je me hâte de l'ajouter, si sympathique aussi et si encourageante. J'ai compris, Messieurs, que puisqu'il s'agit en ce moment de la création, dans vos riches et religieuses contrées, dans cette admirable ville de Lille, d'une Université catholique, le recteur de l'Université de Louvain ne pouvait pas se dispenser d'adresser quelques mots de félicitation et d'encouragement aux vaillants catholiques de cette splendide cité; de leur exprimer, au nom de l'institution qu'il représente ici, bien faiblement, bien indignement sans doute, tous ses vœux, toutes ses aspirations pour cette jeune sœur qui lui naît sur cette terre amie, sur ce vieux sol de la Flandre, terre de catholicisme et de liberté, terre féconde en hommes et en biens de toute sorte, *magna parens frugum, magna virum;* sur cette terre, en cette ville, où se déploient avec tant de magnificence et d'harmonie, toutes les richesses de la nature, de l'industrie et de l'art; sur cette terre enfin bénie du ciel, dans la cité vouée au culte de Marie, protégée depuis tant de siècles par Notre-Dame de la Treille, et qui montre depuis trois jours, dans des fêtes qui sont comme une vision du ciel, à nos cœurs qui battent d'une émotion toujours croissante, et sous des formes toujours nouvelles, sa reconnaissance tant de fois séculaire envers la Mère de Dieu, qui est aussi, par un mystère d'amour, la Mère des hommes.

« Le projet que vous avez conçu, Messieurs, est chose bien importante, bien nécessaire, on peut le dire, pour la conservation de ce que vous avez de plus cher, vous nous l'avez bien montré; pour la conservation de la foi et de la loi du Christ dans notre société actuelle. C'est, permettez-moi de le dire, le couronnement de toutes vos œuvres, l'œuvre par excellence, celle qui doit, comme un baume d'immortalité, conserver et perpétuer toutes les autres. Je n'ignore pas, Messieurs, toutes les difficultés que vous avez à vaincre, tous les obstacles semés sur votre chemin. Mais, de grâce, ne vous découragez pas. Dieu marchera devant vous : son bras n'est pas raccourci, ses miséricordes ne sont pas épuisées, et Lille a un bouclier invincible dans la toute-puissance suppliante de sa glorieuse et bien aimée patronne. Travaillez, luttez, Messieurs, c'est le bon combat. Vous voulez une chose nécessaire à la gloire de Dieu, au salut des âmes rachetées par le sang divin, vous l'aurez. Le succès est dans les mains du Seigneur, il vous le donnera, parce que vous le lui demanderez avec une intention pure, avec cette confiance humble et forte qui ne peut être trompée : *spes non confundit.*

« J'ai quelque honte, Messieurs, moi chétif, à vous parler ainsi. Mais, à part ma foi et mes espérances chrétiennes et sacerdotales, j'ai à invoquer un puissant argument, un argument pratique, l'argument par prédilection des hommes sages et prudents. J'invoque l'expérience. Il y a quarante ans, nous avons commencé à Malines, et nous continuons encore à Louvain la même œuvre. Il y a quarante ans, le cardinal Stercke, de vénérée mémoire, inaugurait, dans son antique métropole, notre Université naissante. J'entends encore, car j'ai été un des premiers étudiants de l'*Alma Mater* ressuscitée, j'entends encore Mgr de Ram, son premier Recteur, et après nos vénérés évêques, son fondateur et son père, plaçant notre Université naissante sous la protection de Marie, et la suppliant de nous abriter sous son manteau virginal. C'étaient de bien faibles commencements pour une grande œuvre. Les moyens étaient bien petits, l'avenir bien incertain. Mais, enfin, c'était l'œuvre de Dieu. Dieu a fait croître le grain de senevé, il a grandi malgré les vents et la tempête; c'est maintenant un arbre au vaste feuillage; il couvre de son ombre protectrice nos jeunes générations qui viennent y chercher un soutien et un abri, comme ces oiseaux du ciel que la Providence nourrit avec un soin si attentif. Nous étions soixante au début; aujourd'hui nous comptons onze cents étudiants. Dans quinze jours, nos jurys d'examen vont ouvrir leur session principale, et cinq cent-soixante-quinze inscriptions ont été prises à Louvain pour ces examens. Nous l'emportons de loin par le nombre sur les trois autres Universités belges, et j'ajoute sans orgueil, mais avec une humble reconnaissance envers l'auteur de tout bien, que nous ne leur avons jamais été inférieurs par la science et par les succès. La Belgique entière est remplie de nos anciens élèves; on les trouve partout, au barreau, dans la magistrature, dans le notariat, dans les hôpitaux, au lit de nos malades, depuis les plus grandes villes jusqu'aux hameaux les plus humbles, dans l'industrie, où, grâce à nos écoles spéciales, nos jeunes ingénieurs pénètrent de plus en plus. Je vous demande la permission, Messieurs, de vous citer un mot bien simple, mais bien touchant, qui vous dira tout ce que la Belgique doit à son Université catholique. Un vénérable missionnaire de la Compagnie de Jésus, un Français, qui a voué toutes les ardeurs de son âme à la propagation parmi nous de la dévotion au Sacré-Cœur et de l'Apostolat de la Prière, le P. Dufau, avait eu pour moi une attention délicate dont je le remerciais en termes élus. Le saint homme me fit alors cette réponse qui est restée gravée dans

mon souvenir, et qui a été une des plus douces récompences de mes travaux académiques : « Cher Recteur, j'ai fait cela bien volontiers pour vous, car vous ne savez pas tout ce que nous devons à l'Université. Dans mes courses apostoliques, quand je rencontre, et j'ai ce bonheur souvent, un bon médecin, un bon notaire, un de ces hommes qui secondent si puissamment notre laborieux ministère, c'est presque toujours un enfant de l'Université. »

« Je pourrais, mais je n'oserais pas, ajouter beaucoup de détails à ces détails. Je vous parlerais volontiers de la piété de nos étudiants, qui a tué le respect humain dans notre ville. On célèbre en ce moment à Louvain, un jubilé du Saint-Sacrement de miracle; nos étudiants se sont disputé, en quelque sorte, l'honneur de porter le dais à la procession, qui a eu lieu à l'occasion de cette fête. Dernièrement, deux cents d'entre eux ont fait à pied, la nuit, un voyage de quatre lieues pour aller honorer Notre-Dame de Montaigu, vénérée dans nos contrées, et participer au pain eucharistique dans son sanctuaire. Je me reprocherais de laisser passer cette occasion de rendre aux RR. Pères Jésuites et aux RR. Pères Dominicains, un tribut de pieuse reconnaissance, pour les services qu'ils nous rendent dans la direction de notre jeunesse académique. L'illustre exilé de Genève, Mgr Mermillod, qui vous prodigue ici les trésors de son éloquence et qui sait si bien se faire tout à tous, a évangélisé plusieurs fois, et tout récemment encore, nos étudiants qui l'aiment et le vénèrent profondément. Il a semé dans ces cœurs jeunes et généreux, des germes qui s'y sont développés avec une merveilleuse fécondité. Qu'il me permette de lui exprimer, au nom de l'Université, notre éternelle et respectueuse gratitude. La charité aussi est honorée et pratiquée avec amour par la jeunesse universitaire; cinq Conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont formées presque exclusivement par elle. Les sociétés ouvrières, les écoles d'adultes, toutes ces œuvres si utiles et si bien appropriées aux besoins de notre temps, ont les sympathies de nos étudiants et reçoivent d'eux une coopération active et dévouée.

« Je vous demande pardon, Messieurs, de vous avoir entretenus aussi longtemps de Louvain; j'ai pensé que vous verriez dans la bénédiction de la Providence répandue sur notre œuvre, un encouragement pour mettre de plus en plus la main à celle que vous méditez vous-mêmes et dont vous avez déjà posé les bases avec tant de générosité et de sage prévoyance. On ne peut pas, on ne doit pas, sans doute, tenter les aventures, comme on dit vulgairement, dans une chose de

si haute importance, mais permettez à mon cœur de prêtre de vous exhorter à une grande confiance. Il faut laisser quelque chose à faire à la Providence, il faut compter sur l'appui de Marie, notre force, notre douceur et notre espérance. Messieurs, il est une chose certaine, c'est qu'un enseignement supérieur chrétien, catholique, vous est nécessaire. Cet enseignement exerce sur les classes supérieures, sur les classes dirigeantes, une influence inéluctable, fatale, s'il est mauvais ou simplement indifférent; réparatrice, vivifiante, s'il est bon, s'il est chrétien. Le monde vit par les idées; des idées, le bien ou le mal descend dans les faits. Or, les idées se transmettent, pour une grande part, par l'enseignement supérieur. C'est cet enseignement qui imprime leur dernière forme aux esprits; mauvais, s'il ne détruit pas la foi, s'il ne tue pas les croyances, ce qui est le résultat le plus ordinaire, il laisse les esprits remplis de préjugés, et, par suite, incomplets et impuissants. Une Université catholique vous est donc nécessaire, Dieu ne vous la refusera pas. Catholiques Lillois, vaillants fils de la France, enfants privilégiés de Marie, faites donc sans crainte, vous entreprenez une croisade pacifique. Rappelez-vous le vieux cri de nos pères : Dieu le veut! Dieu le veut! et le Christ qui aime la France vous bénira; la Belgique, qui vous aime aussi, qui vous doit ses conférences de Saint-Vincent de Paul et ses Petites-Sœurs des pauvres, priera et applaudira à vos travaux; Louvain reportera sur l'Université de Lille l'affection qui l'unissait à celle de Douai. Et, pour finir par où j'aurais dû commencer, Pie IX, le pape-roi, ce type du courage serein et persévérant dans les difficultés et les épreuves, sera consolé de voir s'élever une nouvelle École catholique, fondée par son autorité infaillible, et consacrée à enseigner, à défendre et à propager les doctrines si complètement et si admirablement mises en lumière dans les Encycliques et dans le *Syllabus*. »

LES LECTURES

ET

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN CHRÉTIEN

DANS LE TEMPS PRÉSENT.

(Voir les Nos 33 et 36, Janvier et Avril 1874.)

I. Quels sont les livres qu'il ne faut pas lire? — II. Il existe actuellement, dans toutes les branches des connaissances humaines, une bibliothèque catholique, au moins égale pour la forme, tout-à-fait supérieure pour le fond, à celle de l'erreur. — III. Les diverses objections élevées contre la proposition précédente ne se soutiennent que par l'ignorance ou l'injustice des catholiques eux-mêmes. — IV. Catalogue d'une bibliothèque fondamentale. — V. Catalogues sommaires des livres qu'on peut lire, des livres moins bons dont il faut se méfier, des livres mauvais qu'il faut rejeter.

Nimes, le 12 avril 1874.

Mon cher Léon,

Mes lettres précédentes vous ont indiqué les principes propres à vous guider dans le choix de vos lectures et dans la formation de votre bibliothèque. Aujourd'hui je viens, selon ma promesse, vous aider à reconnaître l'inanité des diverses objections (1) élevées contre ces principes par les libéraux, les mondains ou les inattentifs.

La dernière et la meilleure réponse vous sera fournie par les indications sommaires du catalogue.

(1) Les personnes qui ont bien voulu m'écrire au sujet de ces objections, sont priées de considérer les pages suivantes comme une réponse à leurs lettres.

Je reprends donc, une à une, les cinq objections signalées dans ma dernière lettre (1) :

Première objection. — Les catholiques ne possèdent pas les éléments nécessaires pour constituer une bonne et riche bibliothèque. En effet, la science, la littérature, l'histoire, la poésie comptent presque toutes leurs célébrités dans le camp opposé à l'Eglise.

Réponse. — Le camp opposé à l'Eglise compte beaucoup de célébrités et de réputations, la plupart du temps usurpées ou surfaites, je vous l'accorde ; il compte la plupart des célébrités vraies et des réputations méritées, en général je le nie. D'où vient donc cette usurpation du renom et de la célébrité si sévèrement dénoncée par les hommes sérieux, si heureusement vengée par le temps, et quelquefois, par les générations mêmes qui en ont été dupes ? Elle vient des passions flattées, *des côteries*, c'est-à-dire, de certaines entreprises collectives d'ambition, ou si vous préférez, de certaines écoles d'admiration mutuelle et obligatoire. Elle vient encore des illusions facilement imposées à une société légère, frivole ou ignorante. Laissez-moi vous citer, à ce propos, quelques lignes d'un remarquable rapport de M. le marquis de Fournès, *sur la propagande des bons écrits* :

« L'humilité est assurément une vertu chrétienne ; mais peut-être certaines œuvres catholiques, destinées à agir sur le public, appliquent-elles trop à la lettre la maxime, plus ingénieuse que pratique, que *le bien ne doit pas faire de bruit, parce que le bruit ne fait pas de bien.* Au temps où nous sommes, le bruit fait du bien à toutes les entreprises catholiques comme aux autres. La charité individuelle peut et doit se faire modeste ; mais les œuvres collectives, les œuvres de propagande surtout, doivent oser beaucoup ; car, dans le bien

(1) Voir le N° 36, Avril 1874, tom. VI, p. 521.

autant que dans le mal, au milieu de nos luttes, le succès est aux audacieux » (1).

D'ailleurs, depuis deux siècles environ, la série interminable des illustrations tombées après quelques années de vogue, la galerie beaucoup plus restreinte des célébrités restées victorieuses de l'opinion et du temps, la conspiration avouée de l'histoire et de la science contre la vérité, l'admirable explication de ces faits donnée par de Maistre dans ses *Soirées* (2), l'explication non moins éclatante donnée, pour d'autres temps, par saint Augustin à Honorat, dans sa lettre *De utilitate credendi* (3), ne prouvent qu'une chose : c'est le tort très-grave des catholiques qui répètent niaisement ce qu'ils entendent dire à leurs adversaires, sans se douter de leurs propres richesses ou de leurs propres gloires, et de leur devoir de les connaître, de les défendre et de les propager. C'est toujours le mot de Juste-Lipse : *Quidam merentur famam, quidam habent* (4).

Supposez que Mgr Gerbet, par exemple, ait adhéré à l'école sceptique ou libérale. Malgré l'amoindrissement infligé à son génie par des erreurs si *pernicieuses* (5), teniez pour certain que son nom eût été porté aux nues par l'Institut, l'Académie, l'Université, et cette bourgoisie largement instruite par le journal du matin, profondément éclairée par le journal du soir, et *mise au courant* par la *Revue des Theâtres*, le *Correspondant* et la *Revue des Deux-Mondes*.

Cette première objection me rappelle le mirage trompeur dont on fut longtemps victime à Byzance et à Alexandrie. Là aussi, des pléiades de célébrités brillèrent à des époques analogues à la nôtre, sans laisser d'autre trace, au ciel de l'histoire, que le souvenir d'un sillon lumineux bientôt disparu ; célé-

(1) Rapport lu à l'Assemblée générale des Comités Catholiques, mai 1873. — Voir, dans le même rapport, à propos de la *Société Franklin*, le tableau très-instructif de tous les moyens employés par les adversaires de l'Eglise, pour mettre en vogue des écrits sans valeur réelle, ou pour usurper des réputations.
(2) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 6e entretien.
(3) *De Utilitate credendi*, p. 110, édition Gaume.
(4) *Epist.* cen., t. I, ep. 1.
(5) Voir les brefs récents du Pape condamnant le libéralisme.

brités assez semblables à ces étoiles que les bébés de la science appellent des *étoiles filantes*. Feuilletez le *Dictionnaire des contemporains*; vous verrez bientôt à quel point il faut se méfier du tourbillon formé par la foule innombrable des dupes qu'ont faites, tour à tour, le charlatanisme, la réclame, le caprice de l'opinion, l'intrigue politique, la passion, en un mot, le mensonge sous toutes les formes. Aussi, ne puis-je considérer comme sérieuse, cette première objection que renverserait une simple liste de nos célébrités chrétiennes, je veux dire de ces célébrités vraies, durables, utiles autant que glorieuses pour l'humanité.

Seconde objection. — Si les catholiques ont pour eux l'avantage du fond, la forme de leurs écrits est faible, sans éclat, sans attrait.

Réponse. — Il faut distinguer, dans les œuvres de l'esprit, *forme* et *forme*. — 1° La forme réduite à la *flatterie* (1) des sens et de l'imagination, destinée à séduire la partie inférieure et non la partie supérieure de l'âme, parure plus brillante que belle, combinaison habile plus propre à satisfaire l'oreille et la sensibilité que l'âme tout entière, cette forme est plus développée chez les auteurs anti-chrétiens, je vous l'accorde. — 2° La forme qui ne s'arrête pas seulement aux sens et à l'imagination, ni même à la partie inférieure ou superficielle de l'âme, mais qui provoque la jouissance supérieure du vrai ou du bien pour eux-mêmes, et non pour les ornements qui les accompagnent, en d'autres termes, la forme qui maintient l'unité et l'harmonie des facultés en ne séduisant pas l'imagination au détriment des droits imprescriptibles de l'intelligence et de la volonté, cette forme, manifestement supérieure à l'autre, est faible, sans éclat, sans attrait chez les auteurs chrétiens, je le nie.

Comprenez-vous maintenant, à la clarté de cette distinction admise par tous les esprits sains et de bonne foi, pourquoi, la

(1) Platon, Dialogue sur la rhétorique, ou : *Gorgias*.

voix des passions cherchant à étouffer la vérité, la forme de la littérature chrétienne, plus chaste, plus austère et plus digne, est souvent moins goûtée? Le juif, charnel et grossier, goûtait-il davantage la beauté du langage de Jésus-Christ, la Parole par excellence? Quand la passion le faisait parler, il semblait mépriser les discours du Nazaréen; mais dans le secret, ne disait-il pas: *Nunquam sic locutus est homo, sicut hic homo* (1).

La forme, sans le fond, ressemble, dans les œuvres de l'esprit, à ce qu'on appelle, dans le langage scolastique, un accident sans sa substance, c'est-à-dire, à quelque chose qui ne peut subsister. C'est pourquoi, la vérité ne se présenterait-elle à nous qu'avec des formes défectueuses, notre devise serait toujours : *Amicus Plato, magis amica veritas*; dûssions-nous laisser de côté tous les Académiciens et tous les Rhéteurs, avec les oscillations isochrones de leurs phrases périodiques, ou la cymbale retentissante de leurs mots creux et sonores.

Ah ! lisez donc le beau passage de Bossuet, inspiré par S. Augustin (2), sur les attraits incontestables de Jésus ou de la vérité, qui n'est pas venu sur cette terre sans nous offrir des charmes mille fois plus réels que ceux du monde et de Satan, quoique les passions menteuses des hommes le nient des œuvres que son divin esprit inspire. On pourrait composer tout un traité pour établir que la vérité perfectionne le talent, tandis que le vice et l'erreur finissent par flétrir la forme elle-même, comme le prouvent surabondamment les époques de décadence.

Quant à la beauté trop souvent méconnue de la forme du plus admirable de tous les livres, c'est-à-dire, de l'Ecriture sainte, vous la trouverez merveilleusement vengée par saint Augustin, dans ses *Confessions* (3).

Troisième objection. — Le monde moderne ne lit presque pas

(1) S. Jean, 7-46.

(2) Bossuet, *Serm. sur l'efficacité de la Pénitence*, II point. — S. Aug., *De Spirit. et Litt.* c. 28. — *De orat Christi* c. 35.

(3) S. Aug., *Confess.*, liv. III, chap. v. — Voir aussi le beau travail de M. J. Verniolles, publié dans cette Revue, N° de Mars 1874 : *La Sainte Bible étudiée dans les classes.*

les livres catholiques; comment aurai-je le droit de critiquer les livres et les auteurs à la mode, si je ne les connais pas? Si mauvais que soit un ouvrage, que répondrai-je à cette phrase stéréotypée : *Mais vous ne l'avez pas lu!* Le meilleur moyen de réfuter un ouvrage en pleine connaissance de cause, n'est-ce pas de s'en rendre compte soi-même?

Réponse. — En d'autres termes, il faut *tout lire*, parce qu'il faut tout connaître, afin de se mettre au courant *du bien et du mal*. Je réponds que c'est, mot pour mot, la tentation du serpent. *Se mettre au courant*, est une formule moderne qui signifie : ouvrir ses yeux sur les abîmes pour les sonder du regard, et acquérir ainsi la science du bien et du mal. *Aperientur oculi vestri... scientes bonum et malum.*

Ève fait bien quelque opposition. Elle ne veut pas se mettre au courant, *parce que Dieu l'a défendu*, parce qu'il lui a prédit de terribles châtiments. Mais le libéralisme se glisse dans le paradis terrestre avec le serpent. Il objecte à la sagesse et aux préceptes de Dieu les ironies et les mensonges que le monde répète, après lui, aux pusillanimes et aux inattentifs, en face des défenses de l'Eglise : *Mais vous ne l'avez pas goûté! Comment savez-vous qu'il vous fera mal? Le meilleur moyen de vous en préserver, c'est de vous en rendre compte par vous-même. Alors vous pourrez juger de la défense en pleine connaissance de cause. Pourquoi vous défend-on de goûter de tout? Ne faut-il pas connaître le mal comme le bien, pour avoir le droit d'en parler?* Examinez si ce n'est pas là la substance du libéralisme moderne, et, tout ensemble, la substance des paroles du serpent : *Cur præcepit vobis Deus* (Le Pape, l'Eglise ou le confesseur) *ut non comederitis de omni ligno... Nequaquam morte moriemini... In quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri : eteritis sicut dii, scientes bonum et malum.*

Et comme, d'une part, les mauvais livres sont toujours très-attrayants, ainsi que le fruit défendu ; comme, d'autre part, le libéralisme a des ruses et des audaces, qui ne le cèdent en rien

au mélange de finesse et d'effronterie de son père, le serpent, *callidior cunctis animantibus*, on se jette sur les lectures défendues, on se nourrit de ces productions malsaines, et les yeux s'ouvrent, hélas! et les clartés de l'âme, et les joies pures du paradis ou de l'innocence s'évanouissent. Le libéralisme a tout perdu : *Et aperti sunt oculi... Serpens decepit me, et comedi.*

On soupçonnait bien, comme Ève, qu'un sourire, qu'une ironie, qu'une question ou une sotte et impudente plaisanterie du monde ne devait pas contrebalancer les doctrines et les ordres de Dieu et de l'Eglise. Mais on a été bien aise d'avoir cette excuse, parce que la passion excitait et nourrissait en secret des désirs moins avouables : *Vidit... quod bonum esset ad vescendum, et pulchrum oculis, aspectuque delectabile.*

Croyez, cher Léon, que ma réponse est l'histoire très-fidèle de beaucoup de jeunes gens, victimes plus ou moins volontaires de l'objection sans valeur du *serpent libéral*. Ils rencontrent ce serpent un peu partout, au sortir des maisons chrétiennes. Cléopâtre se jouait avec des serpents. Notre société française a introduit dans ses salons, dans ses cercles, dans ses casernes, dans ses assemblées savantes et littéraires, ce petit ornement indispensable de ses conversations, de ses jeux, de ses études, et le serpent, aux replis gracieux et subtils, dit avec une effronterie très aimable, et un venin très spirituel : *Pourquoi vous défend-on de goûter de toutes les lectures? Vous ne pouvez pas parler de ce que vous ignorez. Il faut tout connaître pour mieux discerner. Croyez-moi, renversez ces barrières. A la maxime de l'Eglise libre dans l'Etat libre, ajoutez : la foi libre dans les lectures et la pensée libres! Vous n'en mourrez pas! Nequaquam moriemini!* Et, en attendant, comme je vous le disais dans ma première lettre, la France se meurt de ses lectures.

Pour répondre à cette objection, vous pouvez encore consulter toutes les réfutations du libéralisme, les Encycliques et les Lettres pontificales, les mandements remarquables de Mgr Pie

sur les erreurs modernes (1). Vous pouvez aussi juger l'erreur à ses fruits, en observant l'éclectisme ahuri et affolé de tant d'esprits présomptueux et frivoles qui pullulent dans la société contemporaine.

Ils ont longtemps papillonné autour des lumières factices dont s'éclaire la nuit de l'erreur ou de la corruption, ils n'ont voulu que les effleurer, et ils y ont enfin brûlé leurs ailes.

Puissent ces pensées vous convaincre qu'en face des lecteurs frivoles, licencieux et libéraux, votre véritable force ne résultera pas de la lecture d'un grand nombre de livres mauvais, mais de l'étude d'un petit nombre de livres excellents. C'est le vieux proverbe : *Timeo hominem unius libri.*

Quatrieme — objection. En général, les livres catholiques coûtent plus cher, et on les trouve plus difficilement.

Réponse. — Cette objection ne prouve rien contre le fond de la thèse ; elle signale plutôt une difficulté matérielle dans l'application ou la pratique. Les livres catholiques coûtent plus cher, parce que, *en général*, ils ont une valeur réelle plus grande.

Toutefois, il y aurait un moyen d'en diminuer le prix et d'en faciliter la diffusion. Ce serait de verser dans la caisse des éditeurs catholiques, un tiers seulement de l'argent jeté, nuit et jour, par des milliers de catholiques, étudiants, avocats, officiers, etc..., dans la caisse des directeurs de théâtres, sur les comptoirs des cafés, dans les maisons de jeux et... ailleurs ! La vente plus considérable des livres catholiques donnerait bientôt aux éditeurs la faculté d'imposer à leurs clients des conditions moins onéreuses.—Mais que se passe-t-il? Trop souvent, au lieu de propager les bons livres, au lieu de soutenir les œuvres et les sociétés qui s'en occupent (2), les catholiques favorisent

(1) Voir encore l'excellent ouvrage du Père At, sur le *Vrai et le Faux en matière d'autorité et de liberté,* et le dernier ouvrage de M. Blanc de Saint-Bonnet.

(2) Le rapport de M. le marquis de Fournès, cité plus haut, contient, sur ces sociétés et sur les devoirs des catholiques à cet égard, de précieux renseignements. On peut citer : la *Société Bibliographique,* la *Société de Saint-Michel,* la *Société des Publications populaires,* la *Bibliographie Catholique,* etc.... Voir ce rapport, p. 4-7.

l'erreur et les mauvaises mœurs, en développant, par l'achat des livres anti-chrétiens, la prospérité de la librairie dévouée aux ennemis de l'Église.

Cette objection retombe donc lourdement sur ceux qui la formulent. Leur plainte les accuse, et elle les condamne. Elle est un aveu de la négligence ou de l'oubli d'un des plus grands devoirs sociaux des catholiques : l'étude et la propagation de la vérité.

Cinquième objection. — Les catholiques n'ont pas ce qu'on appelle *la littérature d'agrément*. Le roman, les ouvrages récréatifs et intéressants, les illustrations, l'*apparatus* et le matériel de ce genre de littérature leur font défaut. On est obligé, pour les trouver, de se procurer des livres qui blessent la moralité chrétienne.

Réponse. — Cette dernière objection est vraie en partie, et il convient qu'elle soit vraie dans une certaine mesure. Jamais le catholicisme ne fournira des aliments aux mauvaises passions, et n'est-ce pas le plus souvent ce qu'on recherche en réclamant une littérature d'*agrément*, qu'on appelle aussi la littérature *amusante?* En dehors de cette réserve, l'objection affirme gratuitement un fait inexact, car l'Église nous offre, dans une proportion suffisante, cette sorte de littérature.

Supposez d'ailleurs son insuffisance sur ce point. Vous m'accorderez aisément, qu'il est tellement secondaire, qu'on pourrait bien se passer de quelques bonbons ou friandises superflues, et plus nuisibles qu'utiles, au dessert d'une table, du reste très-abondamment servie.

Ai-je besoin d'ajouter, à propos de cette objection, que, par littérature d'agrément, beaucoup d'esprits entendent, non-seulement les livres licencieux qui corrompent, mais encore les livres légers et frivoles qui énervent et débilitent les âmes. Or, l'esprit catholique répugnera toujours à produire de pareils écrits, et quand des chrétiens, vraiment dignes de ce nom, voudront se risquer à en composer, ils n'y réussiront guère. L'Église est ennemie de la corruption ; elle est aussi ennemie de cette vul-

garité d'idées et de sentiments, de cette anémie morale et intellectuelle qui étiole les plus nobles facultés, et diminue peu à peu le sens élevé de la foi ou des choses d'en-haut. Elle n'aspirera donc probablement jamais à être la première dans ce genre léger et frivole, qui correspond au luxe excessif ou à la vaine coquetterie du monde, et qui en offre tous les périls.

Laissez-moi, cher Léon, terminer cette lettre par une réponse générale aux diverses objections : elle me semble devoir compléter les réponses particulières. J'en emprunte les dées à Bourdaloue, une de nos vraies célébrités, et l'homme le plus judicieux du grand siècle :

Deux choses, nous dit Bourdaloue, contribuent à rendre une lecture utile et salutaire : 1° la qualité du livre qu'on lit, et 2° la manière dont on le lit.

1° Quant à la qualité, on doit distinguer la qualité intrinsèque, et la qualité purement apparente ou secondaire. Or, celle-ci ne saurait jamais avoir à nos yeux autant d'importance que l'autre.

2° Quant à la manière dont on le lit, un chrétien doit toujours commencer une lecture ou une étude quelconque, en invoquant Dieu, qui donne l'accroissement à la parole soit lue, soit entendue.

Or, comment invoquer Dieu, comment faire seulement son signe de croix, quand, *Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit,* c'est-à-dire au nom de la Vie, de la Vérité et de la Sainteté, on va lire un écrit qui attaque Dieu dans sa Vérité ou dans sa Sainteté? Ne faut-il pas, pour oser agir de la sorte, un conseil spécial, une nécessité de devoir qui nous oblige à combattre les mauvais, comme il incombe parfois au prêtre?

En second lieu, un chrétien ne doit pas, en lisant, s'arrêter seulement à la beauté du style ou à la pureté du langage, car c'est prendre le change, et s'amuser à des fleurs, au lieu de cueillir les fruits.

Enfin, la lecture doit être une source de *méditation*. C'est pourquoi tous les hommes sages recommandent de la faire posément, avec réflexion, la plume à la main, et de relire de

temps en temps les livres utiles et solides. Or, qui songerait à parler de ces règles, en présence de livres frivoles ou licencieux, qui font peut-être *rêver*, mais qu'on aurait justement honte de *méditer*, et qui contiennent des erreurs ou des sentiments coupables?

De toute cette réfutation, le principe établi ressort avec évidence :

Les livres catholiques suffisent largement, et seuls ils peuvent satisfaire aux conditions essentielles qui rendent une lecture utile et salutaire.

Pour répondre aux demandes et aux observations suscitées par la publication de mes deux premières lettres, j'ai dû donner à cette réfutation une étendue qui a dépassé mes prévisions. Je suis donc obligé de remettre à une autre fois le catalogue : ce sera l'unique objet de ma prochaine lettre.

A Dieu, cher Léon, prions les uns pour les autres. La prière est une lecture divine, la plus instructive, la plus nécessaire de toutes. Toutes les autres, sans celle-là, seraient inutiles. A bientôt donc.

Tuissimus in Christo,

E. Bailly,
des Augustins de l'Assomption.

LES PÈRES DE L'ÉGLISE

ÉTUDIÉS DANS LES CLASSES.

SAINT IGNACE D'ANTIOCHE.

(Suite et fin).

III

Il ne faut pas s'étonner de l'importance et de l'autorité des Épîtres de saint Ignace. Le rang supérieur qu'occupait l'église d'Antioche en ces premiers temps, l'universelle réputation de sainteté dont jouissait Théophore, les relations intimes qu'il avait eues avec les Apôtres, sa charité et son zèle pour les chrétientés voisines, son âge si avancé, son long et glorieux épiscopat, tout se réunissait pour faire de sa condamnation par Trajan un grand événement pour les églises d'Asie. Tous les fidèles se sentaient frappés dans la personne de celui qui, par ses vertus, leur rappelait la présence de saint Pierre et de saint Jean; tous voulaient recueillir de sa bouche quelque parole embrasée de charité, quelqu'un de ses suprêmes adieux. Et lui, plein d'une foi ardente, répandait dans ses Lettres tout le feu qui consumait son âme. Convaincu que sa mort prochaine donnait plus d'autorité à ses conseils et que ses paroles tiraient une force particulière du sang qu'il allait bientôt verser pour Jésus-Christ, il recommandait l'unité de la foi, la paix et la concorde, la subordination envers les pasteurs, et il flétrissait avec une singulière énergie les hérétiques et les novateurs qui commençaient à paraître. Mais dans l'Épître aux Romains, nous allons voir un autre souci, une passion toute nouvelle se produire dans notre héros.

Dans les Lettres de saint Ignace, nous avons pu admirer déjà son zèle pour l'intégrité de la foi, l'horreur que lui inspiraient le schisme et l'hérésie, la tendre charité qu'il avait pour

son troupeau et pour tous les fidèles de l'Asie. Tout à l'heure nous allons trouver par-dessus tout la pure flamme de l'amour divin, le désir et la passion du martyre, l'impatience de sacrifier sa vie et de s'unir à Jésus-Christ.

Pendant son séjour à Smyrne et à Troade, Ignace employa les courts instants que ses gardiens lui laissaient à instruire les églises d'Asie et à les avertir des périls qui les menaçaient. Mais quand sa pensée se repliait sur lui-même, une seule crainte le dominait. Il avait peur que la couronne du martyre ne vînt à lui échapper. Aussi il termine toutes les Lettres qu'il écrit en demandant des prières pour qu'il soit jugé digne de cette faveur tant désirée. Mais l'Église de Rome, si sainte, si vénérable, si puissante par son crédit, le modèle des autres, la mère et maîtresse de toutes les Églises, cette Église de Rome, vers laquelle il marchait, c'était elle surtout qui l'inquiétait et le troublait dans ses plus douces espérances. Il craignait que les chrétiens de Rome ne fissent quelque démarche auprès des magistrats et qu'ainsi il ne fut point exposé aux bêtes. Il redoutait aussi la puissance de leurs prières auprès de Dieu. Les fidèles de Rome étaient des saints; leur foi était pure et leur charité fervente. Ne pouvaient-ils pas obtenir que, par une sorte de miracle, les lions de l'amphithéâtre épargnassent le saint martyr? La chose était bien arrivée pour d'autres.

L'évêque d'Antioche était-il prévenu qu'on projetait quelque démarche pour obtenir sa délivrance ou qu'on priait du moins pour la conservation de sa vie? Il ne paraît pas; dans tous les cas, aucun document ne l'indique. Mais Théophore le soupçonnait, et il tremblait que la palme du martyre ne lui échappât au moment où il se voyait tout près de la saisir. Recueillons-nous maintenant, et écoutons avec respect l'ardente prière que le vaillant athlète adresse aux Romains.

Et d'abord, au début de cette Lettre, dans la partie qui lui sert comme de suscription, nous trouvons solennellement affirmée par le grand Ignace la prééminence de l'Église romaine sur toutes les autres églises.

« Ignace, surnommé Théophore, à l'Église riche des miséricordes reçues de la magnificence du Père et de Jésus-Christ son Fils unique ; à cette Église *qui commande à toutes les autres dans la capitale de l'empire romain,* Église si belle, si digne de Dieu, si justement appelée heureuse, où tout est si bien ordonné, les vertus si pures, la charité si parfaite ; à vous, purs de toute erreur, salut en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

« Enfin, à force de prières, j'ai obtenu de Dieu le bonheur de vous voir, vous si dignes de le voir lui-même. Enchaîné pour Jésus-Christ, j'espère vous saluer bientôt, si telle est la volonté du Seigneur. Le début, jusqu'ici, m'a été favorable. Mais je crains que votre charité pour moi ne me soit funeste. Il vous serait facile de m'empêcher de mourir, mais moi, pourrai-je jamais arriver à mon Dieu, si votre tendresse s'obstinait à me sauver aujourd'hui ? Je ne veux point voir en vous cet amour de l'homme : ne songez qu'à plaire à Dieu. Non, jamais nous n'aurons une plus belle occasion, moi, de m'emparer de Dieu, vous, de vous associer à une si bonne œuvre. Si vous gardez le silence, je suis à Dieu, mais si vous m'aimez selon la chair, il me faudra de nouveau rentrer dans la lice. Tout ce que vous pourriez faire vaut-il le bonheur d'être immolé au Seigneur, quand l'autel n'attend que la victime ? Chantez plutôt un hymne de reconnaissance à Dieu le Père de ce qu'il nous a jugés dignes qu'un évêque de Syrie se trouvât ainsi transporté d'Orient en Occident pour y consommer son martyre. Il m'est glorieux de tomber sous le glaive du monde pour la cause de mon Dieu, afin de me relever en lui.

« Vous ne portâtes jamais envie à personne ; pourriez-vous m'envier ma félicité ? Vous avez enseigné aux autres la constance et la fermeté ; changeriez-vous de maximes à mon égard ? Demandez seulement que j'aie la force nécessaire au dedans et au dehors. et que je sois chrétien, non par le nom, mais par les œuvres. C'est seulement par les œuvres que je mériterai ce beau nom ; on aura le droit de m'appeler fidèle quand j'aurai disparu de ce monde.

« J'écris aux Églises, je leur mande à toutes que je mourrai

de grand cœur pour Jésus-Christ, pourvu que vous ne vous y opposiez pas. Je vous en conjure, n'ayez point pour moi une tendresse hors de saison. Souffrez que je sois la pâture des bêtes féroces ; par elles je serai bientôt en possession du Seigneur. Je suis le froment de Dieu ; il me faut être moulu par la dent des bêtes, pour devenir le pain immaculé de Jésus-Christ. Flattez, caressez plutôt ces bêtes farouches, afin qu'elles soient mon tombeau et qu'il ne reste rien de mon corps ; lorsque je serai endormi dans le Seigneur, que je ne sois plus à charge à personne. Alors seulement je me croirai un disciple de Jésus-Christ, quand mon corps aura disparu de ce monde. »

Arrêtons-nous ici pour goûter ce sublime langage. Où trouver plus de tendresse et de sensibilité, une charité plus brûlante, un plus fier mépris des tourments et de la vie terrestre? On a vu des ambitieux faire des efforts désespérés pour atteindre les dignités et les honneurs. L'amour profane, la tendresse maternelle ont parfois inspiré des paroles vraiment enflammées. L'attachement à la vie et la crainte des supplices se sont exhalés bien souvent par des cris déchirants et par d'ardentes supplications. Mais qui jamais se montra passionné pour la vie comme Théophore est passionné pour la mort, et pour une mort affreuse aux yeux de la nature? Qui jamais ambitionna de monter sur le plus beau trône de la terre autant que l'évêque d'Antioche désire descendre au milieu des lions de l'amphithéâtre? La mort, c'est ce qu'il appelle son bonheur ; les bêtes féroces, ce sont les instruments bénis qui doivent lui donner son Dieu ; ceux qui, par argent ou par sollicitations, retarderaient son supplice, seraient ses plus cruels ennemis. Et les raisons que développe le saint martyr sont si vives, si pressantes, puisées à une source si haute, qu'on est saisi d'admiration et qu'on se sent soi-même élevé au-dessus de la nature. L'attendrissement vous saisit et les larmes sont prêtes à couler. De pareils sentiments ne peuvent pas sortir aisément du cœur de l'homme : la nature toute seule ne serait jamais montée jusque-là ; elle n'aurait jamais trouvé ce ton, ces

accents, ce sublime langage. L'Épître aux Romains prouverait à elle seule la divinité du Christianisme et la force surhumaine qui inspirait et soutenait les martyrs.

Nous en appelons sans crainte au témoignage de ceux qui ont étudié les pages les plus éloquentes des écrivains profanes, et nous sommes nous-mêmes de ceux qui les ont longtemps expliquées et fait admirer à la jeunesse. Cicéron, par exemple, a des endroits fameux dans le genre insinuant et dans le ton pathétique. Que l'on prenne cet habile diseur de l'ancienne Rome qui a été tant vanté depuis vingt siècles; que l'on rapproche la lettre d'Ignace d'un passage analogue dans cet orateur; que l'on pèse la solidité des pensées, la noblesse des sentiments, la sincérité des passions et des mouvements, la hardiesse et l'originalité de l'expression, et que l'on veuille bien prononcer après ce parallèle.

Non, il n'est rien de comparable, dans aucune langue, à cette épître d'Ignace; c'est bien mieux que de l'éloquence, c'est le délire de l'amour divin, c'est du ravissement, c'est de l'extase, c'est un écho des ardents désirs de saint Paul, c'est un magnifique commentaire de cette sublime parole : *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo.*

Mais écoutons la fin de cette Épître. A mesure que le saint évêque s'abandonne davantage à la passion qui dévore son âme, il semble que ses transports redoublent. Les sentiments, les pensées, les expressions ne sont plus de cette terre : Ignace parle désormais la langue du ciel.

« En arrivant à Rome, j'espère trouver les bêtes affamées et furieuses. Je les flatterai pour qu'elles me dévorent. Que si elles s'y refusent, je les y contraindrai; que les créatures, visibles et invisibles, cessent de me disputer mon bonheur; c'est à Jésus-Christ que je vais. Les flammes, la croix, les meutes des bêtes farouches, les lacérations, la torture, la dislocation des os, le déchirement des membres coupés en morceaux, que tous ces tourments inventés par l'enfer tombent sur moi, pourvu que j'atteigne Jésus-Christ... Ah! si quelqu'un a l'amour de Jésus-Christ dans son cœur, il comprendra mon

langage, et, sachant l'ardeur qui me dévore, il aura pitié de moi. S'il m'arrivait jamais de vous tenir un autre langage, ne m'en croyez point; croyez à cette lettre que je vous écris, vivant encore, mais brûlant du désir de mourir. Mon amour a été crucifié, et le feu qui me dévore ne souffre pas d'eau qui le tempère. C'est un feu vivant qui habite en moi ; il me dit intérieurement : Viens à ton Père!

« Je ne trouve ni goût ni plaisir aux aliments corruptibles, à ce qu'on appelle délices de la vie. C'est le pain de Dieu qu'il me faut, et ce pain, c'est la chair de Jésus-Christ né du sang de David. Je veux pour breuvage son sang divin, principe de l'immortelle charité. Non, je ne veux plus de cette vie mortelle; elle finira pour moi si vous le voulez; ayez cette volonté, je vous en conjure; elle appellera sur vous la grâce. Si je suis admis à souffrir, vous aurez voulu mon bonheur; si je suis rejeté, vous m'aurez poursuivi de votre haine. »

Voilà bien, ce nous semble, le sublime du courage contre la mort, l'enthousiasme de l'amour divin. Mais ici quelqu'un se récriera peut-être. « Vous appelez cela de l'enthousiasme et du sublime, nous diront les sceptiques, c'est pour nous simplement du fanatisme et de la folie. Ces aspirations ardentes vers la mort et la souffrance, ce brûlant désir d'aller à Dieu par cette voie ne sont pas dans la nature; le sentiment qui a dicté l'Épître aux Romains est invraisemblable, ridicule; s'il existait réellement, il serait absurde et immoral.» Voilà le langage des hommes qui ne comprennent rien à la vie surnaturelle, aux merveilleuses transformations de la foi et de l'amour. Et comment de frivoles rhéteurs ou des érudits au cœur sec et à l'esprit retréci pourraient-ils comprendre la générosité qui animait les héros du Christianisme naissant? Comment soupçonneraient-ils ce que peut produire dans une grande âme le pur amour de Dieu et la passion de souffrir pour la vérité? Ils ne voient rien au-delà de ce monde visible; les biens éternels, les magnificences et les joies de la patrie céleste ne disent rien à leur âme. Pour les comprendre, il faudrait du cœur, il faudrait le sens chrétien et ils ne le possèdent pas. Et alors dans le lan-

gage passionné du martyr d'Antioche, ils ne trouvent, avec leur scepticisme glacial, que de l'extravagance et de la folie.

« Mais, dit ici Mgr Freppel, les saintes ivresses de l'amour maternel paraîtront alors une extravagance non moins que les transports de l'amour divin. Une mère qui caresse son enfant et qui semble vouloir, à force d'amour, s'identifier avec lui, fait un acte de folie tout comme saint François d'Assise couvrant de ses baisers l'image du divin Crucifié. Si, au contraire, vous savez juger des sentiments du cœur humain par votre propre cœur, ce langage et ces actes ne vous étonneront pas. Car enfin ne concevez-vous pas que Dieu, le vrai, le beau, le bien absolu, puisse produire dans le cœur de l'homme des effets analogues à ceux qu'obtiennent les créatures, c'est-à-dire un amour qui le domine et le remplisse tout entier; que dans quelques âmes d'élite, cet amour puisse arriver à une passion surhumaine où la persécution, la souffrance, la mort ne comptent plus pour rien? Eh bien, supposez cet état de l'homme, où l'amour de Dieu, parvenu à un degré de passion surhumaine, méprise la terre, dédaigne la jouissance, appelle le supplice, désire la mort, pour atteindre son terme qui est la possession de Dieu; vous avez les saints, vous avez les martyrs, vous avez saint Ignace (1). »

Oh! nous savons bien que de nos jours, il se rencontre beaucoup d'hommes qui rient de tout cela. Il y a déjà bien des siècles, le satirique Lucien avait trouvé piquant, dans une sorte de parodie, de jeter le ridicule sur l'héroïsme du martyr d'Antioche. Dans son *Peregrinus*, dans cet homme qui est honoré des plus hautes dignités parmi les chrétiens, qui est visité par les fidèles des contrées voisines et dont les chaînes commandent le respect, dans ce fanatique avide de célébrité qui se jette lui-même sur un bûcher au milieu des jeux olympiques, impossible de ne pas voir l'intrépidité de Théophore, sa réputation de sainteté, le grand éclat de son sacrifice. Mais le sophiste de Samosate était

(1) *Pères apostoliques*, p. 391 et 392.

l'implacable ennemi des chrétiens ; c'est le Voltaire de son siècle, avec son esprit railleur et son audace dans le mensonge. Pour un homme de cette trempe, Ignace méritait, plus que tout autre, de recevoir ses outrages. Tout ce qu'il y a de plus grand, de plus pur, de plus héroïque, attire de préférence les âmes basses et provoque leurs sarcasmes et leurs sifflets. Dans notre siècle, il ne manque pas d'imitateurs de Lucien pour railler le dévouement, bafouer le sacrifice, insulter à la vertu. Mais alors, parmi les sentiments qui honorent le cœur humain, quel est celui qui ne pourra pas être tourné en dérision et devenir un sujet de raillerie ? Avec cet égoïsme sceptique qui ne compte que le positif, qui ne cherche que le bien-être et l'intérêt personnel, qui n'apprécie que la jouissance matérielle, quel dévouement, quel sacrifice, quel amour pourra être justifié ou compris ? Sera-ce l'amour de la patrie et le dévouement de celui qui va se faire tuer à plus de cent lieues de sa famille pour des gens qui s'amusent très-bien en son absence ? Sera-ce le dévouement de la pauvre mère qui donne ses jours et ses nuits, ses forces, sa santé, son âme, son être tout entier, pour des fils qui ne la paieront jamais que d'ingratitude ? Sera-ce le sacrifice du missionnaire qui abandonnne sa patrie pour aller, toujours au prix de ses sueurs, souvent au prix de sa vie, apporter la vérité, la lumière, la dignité et le salut à des âmes qui lui sont encore inconnues ? Non, tout cela n'est que de l'extravagance et de la folie, et vous êtes très-logiques si vous persiflez ces beaux dévouements.

Mais pour des âmes nobles et des intelligences droites, le dévouement occupera toujours une grande place dans leur admiration et leur respect. L'Évangile a porté sur la terre l'esprit de renoncement et de sacrifice, l'oubli de soi pour s'occuper de Dieu et des intérêts de sa gloire. Plus il y a de grandeur et d'élévation dans l'objet qui vous commande le sacrifice, plus votre dévouement sera noble et méritoire. Il est beau de se sacrifier pour sa famille, pour sa patrie, pour ses amis ; mais il y a un intérêt qui domine tout, c'est l'intérêt de la vérité. Il y a dans l'homme une grande chose qui prime

toutes les autres choses : c'est sa religion et son Dieu. Se dévouer pour elle, c'est le plus beau de tous les héroïsmes.

Savez-vous pourquoi le martyre est peu compris aujourd'hui, et pourquoi l'Épître de saint Ignace aux Romains paraît une extravagance et une folie? C'est que les fausses doctrines du temps ont affaibli notre amour pour la vérité, nous ont rendus presque indifférents entre la vérité et l'erreur. L'on s'arrange de façon à ne pas blesser trop ouvertement la première, mais aussi à ne pas flétrir et condamner franchement la seconde. Il n'y a presque plus de haine et d'horreur pour le mensonge, pour l'infidélité et l'apostasie ; il y a très-peu de respect, de dévouement et d'amour pour la vérité et la pureté de la foi... Autrefois on se faisait tuer pour un article de sa croyance ; aujourd'hui nous nous croyons sages en les tolérant toutes, en les mettant sur la même ligne, en leur accordant les mêmes priviléges et les mêmes honneurs. Avec cette indifférence, comment reconnaître ce qu'il y a de grand et de beau dans celui qui confesse la vérité au prix de son sang? Qu'un trafiquant anglais aille se faire tuer dans les Indes pour vendre de l'opium, les sages de notre siècle, bons juges en fait de courage, ne s'étonnent pas et trouvent même à admirer. Mais la vérité, mais la connaissance d'une religion descendue du ciel, c'est peu de chose à leurs yeux. Et pourtant n'est-elle pas le grand bien de l'homme? Est-il un sacrifice qu'il ne doive faire pour lui rendre publiquement hommage, pour la propager et la défendre? Et s'il lui donne le solennel témoignage du sang, ce courage ne fait-il pas sa dignité et sa grandeur? Nos sceptiques et nos indifférents ont beau faire : malgré la petitesse de leurs vues, il demeurera toujours vrai que les martyrs ont écrit les plus belles pages des annales du Christianisme.

Mais l'enthousiasme du martyre dans Ignace, ces élans de son âme vers la mort, n'ont-ils pas quelque chose d'excessif et de coupable? N'est-ce pas le fait d'un homme qui cherche à se soustraire par la mort aux devoirs de la vie? Nullement, et il y aurait une singulière injustice à comparer Ignace avec

ces païens tant vantés qui cherchaient la mort sans scrupule pour se débarrasser d'un fardeau qui leur semblait trop lourd. Ignace désire la mort avec passion comme l'acte le plus utile et le plus fécond qui pût terminer sa carrière.

« Certes, dit encore M[gr] Freppel, jamais âme humaine n'a jeté vers le ciel des soupirs plus enflammés, et je n'ai pas besoin de vous faire remarquer quelle haute éloquence il y a dans ce lyrisme de l'amour divin qui déborde sous la plume d'Ignace. Mais, si le saint vieillard souhaite la mort parce qu'elle doit l'unir à Dieu, il la souhaite également parce qu'elle va profiter à ses frères. C'est pour eux, pour les fortifier dans la foi, qu'il donne sa vie, comme il l'écrit à Polycarpe. Sa mort leur sera d'une plus grande utilité que n'aurait pu être une vie plus longue. Car, dit-il aux Romains, ce que le chrétien doit montrer dans les temps de persécution, ce n'est pas de l'éloquence, mais de la force, de la fermeté. Grande et belle idée qu'un siècle plus tard saint Cyprien exprimera dans cette phrase énergique : *Non magna loquimur, sed vivimus !* (1). »

Non, les Ignace et les Polycarpe n'étaient pas des *Pérégrinus* qui courent après la célébrité, ou des stoïciens qui, par faiblesse dans l'adversité, abandonnent lâchement le fardeau de la vie. C'étaient des âmes droites, simples, humbles et généreuses, donnant l'exemple d'une abnégation et d'une grandeur d'âme que personne n'avait vues jusque là.

IV

Continuons maintenant de suivre le saint martyr dans sa marche triomphale qui fut d'environ six cents lieues, et prenons toujours pour guide le récit que nous trouvons dans les *Actes*. Aprés avoir par sa Lettre disposé en sa faveur les frères de Rome, Théophore quitta Smyrne, aborda à Troade, puis à Napoli, ville de Thrace. De là, prenant la route de terre, le martyr et ses compagnons passent par Philippes, traversent la Macédoine et l'Epire, et s'embarquent de nouveau à Épidamne.

(1) *Pères Apostoliques*, p. 397.

Les soldats qui escortaient Ignace avaient hâte d'arriver pour l'époque des jeux solennels dans l'amphithéâtre.

L'homme de Dieu, longeant le littoral de la mer, voyait passer sous ses yeux les cités et les villes qui bordent ces rivages. Lorsqu'on montra à Théophore la ville de Pouzzoles, où saint Paul avait débarqué, il demanda instamment qu'on lui permit de descendre à terre pour marcher sur les traces du grand Apôtre et entrer à Rome par le même chemin. Mais un vent violent poussa le navire en pleine mer et l'on fut obligé de s'éloigner. Ignace salua en pleurant cette chrétienté célèbre. Qu'ils sont heureux, s'écria-t-il, nos frères de cette cité illustrée par le grand Apôtre !

Cependant, disent les auteurs des *Actes*, le vent s'était déclaré pour nous. En vingt-quatre heures nous fûmes à l'embouchure du Tibre, qui est le port des Romains. Nous étions pénétrés de douleur en pensant que nous allions être séparés de notre cher maître ; lui, au contraire, triomphait de joie de toucher au terme de sa course et de se rapprocher de Jésus, son bien-aimé.

Les jeux de l'amphithéâtre allaient bientôt finir : l'empressement des soldats redoublait, et l'évêque obéissait avec joie à leur impatience. On prit donc en toute hâte le chemin de Rome. Cependant le bruit s'était répandu qu'Ignace allait arriver ; quelques chrétiens d'Antioche l'avaient précédé dans la grande ville. Les frères de Rome se joignirent à eux et vinrent au devant du saint vieillard. La joie et la douleur se peignaient ensemble sur leur visage. Ils étaient heureux de contempler le grand Théophore qui arrivait du fond de l'Asie, et la pensée de sa mort prochaine les consternait. Quelques-uns des plus ardents commencèrent à dire entre eux qu'il fallait apaiser le peuple et lui demander grâce. Mais l'Esprit de Dieu fit connaître à Ignace le dessein secret qui se formait contre lui. Il s'arrête tout-à-coup, et, après avoir donné le baiser à tous les frères, il les supplie avec larmes, et avec plus de force encore qu'il ne l'avait fait dans sa Lettre, de ne pas lui envier son bonheur, et il les persuade enfin.

Tous ensemble alors tombent à genoux sur la route ; le saint Évêque, élevant la voix, invoque le Fils de Dieu, le prie d'avoir pitié de son Église, de mettre fin à la persécution et de conserver la charité parmi les fidèles. Cette prière achevée, le cortége reprend sa marche. Comme les spectacles allaient finir, Ignace est enlevé avec précipitation par les gardes et directement conduit dans l'amphithéâtre. Tout Rome était accouru, nous disent les *Actes* : *Universa civitas sedebat in theatro*. Comme elle savait qu'un évêque de Syrie devait combattre ce jour-là contre les bêtes féroces, la foule était impatiente de savourer les joies du spectacle qui lui était promis. Le préfet lut la lettre que les soldats lui remirent de la part de l'empereur, et le vaillant lutteur fut descendu dans l'arène. Se tournant alors vers le peuple, d'un cœur généreux et intrépide, il s'écria : « Romains, et vous tous qui êtes les spectateurs de ce combat, si je suis livré aux bêtes, ce n'est point pour avoir commis un crime, ou pour expier de coupables forfaits ; c'est pour obtenir la possession de Dieu, car j'ai un désir et une soif insatiable d'arriver jusqu'à lui. Je suis le froment du Seigneur : il faut que je sois moulu par la dent des bêtes et que je devienne le pain immaculé de Jésus-Christ. »

A peine avait-il fini ces paroles, des lions qu'on venait de lâcher se jettent sur lui, le déchirent et le dévorent. En écrivant aux Romains, Ignace avait demandé de n'être plus à charge à personne après son sacrifice, afin d'éviter aux frères le soin périlleux de recueillir sa dépouille. Sa prière fut exaucée : les bêtes ne laissèrent de lui que les plus durs ossements : *Statim eum devoraverunt, a solis durioribus ossibus abstinentes*.

C'était le 20 décembre que Rome païenne rassasiait ses regards de ce spectacle, en un de ces jours consacrés sous le nom de fêtes *sigillaires*. Ces fêtes solennelles se célébraient de préférence dans cet immense Colisée, auprès duquel s'élevait la statue colossale de Néron et qui avait été récemment ouvert pour les amusements du peuple-roi. C'est là que le saint Évêque d'Antioche consomma son sacrifice, et une foule innombrable d'autres martyrs l'ont aussi arrosé de leur sang.

Chacun sait que ce vaste amphithéâtre existe encore, du moins en ses principales parties. Quand Rome fut chrétienne, le Colisée devint naturellement comme un lieu sacré. Il avait été le théâtre de tant de glorieux combats! Il avait servi de piédestal à tant de vaillants athlètes pour cueillir la palme et monter aux cieux! La piété de ceux qui sont les enfants des martyrs, en avait fait un rendez-vous de prières, d'expiation et d'œuvres saintes. Une croix s'élevait sur un piédestal au milieu de cette arène tant de fois ensanglantée ; c'était le point de départ des quatorze stations qui y étaient érigées pour le chemin de la Croix. Dans ces nombreux pèlerinages qui se sont faits depuis vingt ans au tombeau des Apôtres, beaucoup d'entre nous se sont prosternés sur ce sable, jadis empourpré du sang des martyrs, et ont suivi avec une sainte émotion les stations de la voie douloureuse. Avant les derniers malheurs de Rome, le pieux exercice se faisait en certains jours avec une éclatante solennité. En 1862, un de nos orateurs les plus éminents, Mgr l'Évêque de Tulle, éleva la voix dans cette enceinte en face de chrétiens venus de tous les points du monde, et pendant plus d'une heure il étonna et ravit son auditoire en lui expliquant les hautes leçons que de tels lieux donnent aux hommes de notre temps.

Aujourd'hui ce lieu si saint a été profané par les spoliateurs de Pie IX. Le chemin de la Croix ne peut plus s'y faire, et des hordes impies, plus coupables que les païens qui buvaient le sang des martyrs, ont violemment repoussé du Colisée des femmes pieuses qui venaient de loin pleurer et prier sur ce sol consacré. Quelle douleur et quelle amertume pour tous ceux, qui, en ces derniers temps, étaient tombés à genoux à l'endroit où Ignace avait combattu et qui gardaient du Colisée tant de chers et sacrés souvenirs! Mais revenons au saint martyr.

Les compagnons d'Ignace avaient assisté, les yeux en pleurs, au spectacle que leur avait offert le Colisée. « La nuit suivante, disent-ils dans les *Actes*, nous laissions couler nos larmes et nos prières ; nous demandions au Seigneur de nous

consoler en nous donnant quelque signe de la gloire de son martyr. Le Seigneur nous exauça. Quelques-uns d'entre nous, s'étant endormis, virent saint Ignace dans une gloire ineffable et leur tendant les bras pour les serrer sur son cœur. D'autres le virent tout couvert de sueur, comme sortant d'un laborieux combat, et priant pour le salut du peuple : *Sudore diffluentem et precantem pro salute civitatis.*

« Ces visions, ajoutent-ils, nous remplirent de joie. Nous recueillîmes avec respect les ossements du saint qui restaient encore ; nous les déposâmes d'abord dans un lieu sûr hors de la ville, et puis ils furent portés à Antioche comme en triomphe, et ils furent reçus et gardés comme un trésor inestimable. Ainsi, les villes qui se trouvaient entre Rome et Antioche reçurent deux fois la bénédiction d'Ignace; la première quand le martyr enchaîné était conduit à Rome; la seconde lorsque, à notre retour, ces mêmes villes volaient au-devant des reliques dont nous étions chargés, comme un essaim d'abeilles vole autour d'une ruche : *Tanquam apes favum, illum circumvolantes.*

Telle fut la fin de Théophore et l'issue de son glorieux combat; c'est ainsi qu'il montra son ardent amour pour Jésus-Christ.

Peut-on offrir aux enfants de nos écoles, à des enfants avides d'émotions et de scènes grandioses, un spectacle plus saisissant et plus instructif que celui du martyr d'Antioche ? Quel drame émouvant et solennel ! Un évêque, un vieillard vénérable, un disciple des Apôtres chargé de chaînes, faisant un voyage de six cents lieues, au bout duquel il voit des lions affamés de leur proie, et une foule impatiente de battre des mains au déchirement de la victime ! L'Orient et l'Occident sont occupés d'Ignace, et ont comme les yeux sur lui. La société païenne hurle de joie et voit une défaite pour le Christ dans cette illustre victime ; la jeune société chrétienne prie avec larmes et compte sur un glorieux triomphe.

Et, en effet, le vaillant athlète triomphe partout. Il a triomphé devant Trajan par son courage et ses fières réponses ; il a

triomphé dans sa longue navigation par le respect et les hommages, qu'il a reçus de tant d'Églises qu'il a fortifiées et consolées, par sa douceur inaltérable envers les *dix léopards* qui sont ses gardiens ; il a triomphé dans ses Lettres par sa soif de la mort et son mépris des tortures ; il triomphe dans l'arène par son intrépidité et sa joie de courir au sacrifice ; il triomphe après sa mort, quand les Églises d'Asie font une escorte d'honneur à ses reliques transportées à Antioche.

Pour couronner toutes ces victoires, Dieu accorde la fin de la persécution à l'intercession du martyr. Trajan, ayant appris avec quel courage Ignace avait soutenu son dernier combat, sachant d'ailleurs que les Chrétiens ne faisaient rien contre les lois, se repentit des ordres qu'il avait donnés, et décréta que les Chrétiens ne seraient plus recherchés ni mis à mort. Ainsi, ajoutent les *Actes*, non-seulement la vie, mais la mort d'Ignace fut la source de très-grands biens, un triomphe pour la foi du Christ, un encouragement aux saints combats et au mépris de la vie temporelle.

Lisons donc les Pères de l'Église et faisons-les étudier à nos enfants. Il nous semble que l'heure présente est particulièrement favorable pour l'étude des Pères apostoliques (1). « Je ne sais si je m'abuse, dit l'éminent critique déjà cité, mais il me semble que rien ne serait utile aux hommes de notre époque comme l'étude et le voisinage de ces héros du Christianisme naissant. L'exemple de ces athlètes dont les tourments les plus cruels ne pouvaient ébranler ni faire fléchir les convictions, me paraît éminemment propre à relever les caractères et à retremper les âmes. Il est impossible qu'en étudiant leur vie et leurs écrits, on ne se sente pas pénétré d'un plus grand respect pour la vérité et d'une plus vive ardeur pour en soutenir les droits (2). »

(1) Nous avons entre nos mains un recueil des *Pères Apostoliques* d'environ 150 pages, imprimé chez Poussielgue en 1834. Il contient des extraits de saint Clément, pape, le martyre de saint Ignace, sa Lettre aux Romains, la Lettre de saint Polycarpe aux Philippiens. Pourquoi un professeur de nos maisons chrétiennes n'éditerait-il pas un classique de ce genre, en y ajoutant quelques extraits de saint Barnabé et d'Hermas ?

(2) Mgr Freppel, *Pères Apostoliques*, page 405.

Oui, c'est bien l'heure de montrer du dévouement pour la vérité et de l'ardeur pour soutenir ses droits. Car c'est l'heure de la force victorieuse et du droit opprimé, c'est l'heure du paganisme ressuscité, des négations audacieuses et des saintes causes lâchement trahies. Il faut donc que ce soit l'heure de la verité courageusement affirmée, du droit héroïquement défendu, de la fermeté et de la résistance s'opposant comme un mur d'airain à la tyrannie du paganisme de nos jours. N'est-ce pas le grand exemple que nous admirons dans Pie IX? N'est-ce pas le sens des avertissements répétés que sa parole infaillible à donnés à ces prudents et à ces habiles qui se nomment les Catholiques libéraux, et qui sont toujours prêts aux réticences, aux atténuations, aux équivoques, aux faciles accommodements entre la vérité et l'erreur? Que trouvons-nous dans les martyrs en face des persécuteurs, et, en particulier, dans l'évêque d'Antioche? Une assurance presque hautaine, une simplicité sublime à dire toute la vérité et à flétrir l'erreur; ils mettent un légitime et saint orgueil à dédaigner leurs juges, et même le divin César; ils répondent à tout par cette fière parole: *Je suis chrétien!*

Nous sommes les héritiers et les fils de ces lutteurs d'autrefois qui défendaient si vaillamment la dignité de la conscience chrétienne. Comme eux, nous devons marcher le front haut et parler avec une sainte audace devant le paganisme moderne. Aimons Jésus-Christ comme l'aimait saint Ignace; soyons prêts à tout sacrifier pour lui, même les caresses de ses ennemis, même les conseils du respect humain. Élevons nos enfants dans ces nobles pensées et ces fortes convictions; que l'éducation chrétienne se fasse par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ; et alors nous aurons de vrais soldats de la vérité, et la cause que défendaient les Ignace et les Polycarpe aura bientôt de nouvelles et consolantes victoires.

L'abbé J. Verniolles.



LA SOCIÉTÉ DE L'ART CHRÉTIEN.

Plusieurs fois déjà nous avons entretenu les lecteurs de la *Revue* de la Société de Saint-Jean, pour l'encouragement de l'Art Chrétien. Nous voulons aujourd'hui jeter un rapide coup-d'œil sur les travaux de cette Société, pendant le cours de cette année.

L'art fait partie de l'enseignement, et cette branche de l'instruction, trop négligée dans la formation des jeunes gens mérite de fixer l'attention des maîtres chrétiens, à de plus justes titres que les oripeaux littéraires du paganisme ancien ou moderne.

Comme toutes les œuvres de Dieu, la Société de l'Art Chrétien rencontre, en se développant, de nombreux obstacles à surmonter, et le nombre encore trop limité de ses souscripteurs ne lui permet pas d'entreprendre les grandes choses qu'elle aspire à fonder. Cependant, elle a donné, pendant ces derniers mois, des preuves d'une puissante vitalité, et les membres du Congrès des Comités catholiques n'oublieront pas que c'est à elle qu'ils doivent la splendide audition des chants du Moyen-Age, exécutés à Saint-Germain-l'Auxerrois, sous l'habile direction de M. Félix Clément, l'un des vice-présidents de la Confrérie.

La Société de l'Art Chrétien a convoqué plusieurs fois les sociétaires, pour leur communiquer le résultat des études et des investigations de plusieurs membres de la Confrérie.

Ainsi, dans la séance du 23 mars, présidée par Mgr Gaume, Protonotaire apostolique, les lectures suivantes ont été faites :

1° Rapport du Secrétaire sur les travaux de la Société de

Saint-Jean et sur les autres Sociétés, ayant pour objet l'Art Chrétien.

2° Étude de M. Rio, membre d'honneur de la Société, sur *Vasari et l'École florentine*.

Nous espérons que, dans un prochain *Bulletin*, la Société publiera cette étude vigoureuse, qui flagelle sans pitié un des auteurs de la rapide décadence de la peinture en Italie.

3° Rapport de M. le baron d'Avril, sur les principales publications concernant l'Art Chrétien.

4° Étude de M. Félix Clément, sur la *Musique sacrée moderne* et les *Cantiques populaires*.

L'action de la Société de Saint-Jean s'est fait sentir surtout dans la commission du Congrès des Comités catholiques chargée d'étudier les questions d'art, et les différents rapports sur ces questions ont tous été présentés par des membres de la Société.

Ces rapports, que l'on trouvera dans le compte-rendu du troisième Congrès des Comités catholiques, sont les suivants :

1° Rapport de M. le baron d'Avril, sur les Sociétés ayant pour objet l'Art Chrétien ;

2° Rapport de M. l'abbé Charles, curé de Saint-Pierre de Chaillot, sur l'*Imagerie religieuse* et les moyens de réformer cette branche intéressante de l'enseignement populaire ;

3° Rapport de M. Van den Cruice de Waziers, sur le *Chant d'Église* et les moyens pratiques de faire participer, le plus possible, les fidèles, au chant de l'office liturgique.

A propos de ce rapport, une question d'enseignement proprement dit, a été soumise à l'examen de la Commission de l'Art Chrétien ; cette question se rapporte aux maîtrises ou psallettes, dont le développement est arrêté par les exigences universitaires.

Ces établissements sont parqués dans le programme de l'instruction primaire, et on ne peut y enseigner les éléments du latin, sans les élever au degré d'enseignement secondaire. Or, ce changement nécessite, de la part des directeurs, des grades et un stage de cinq ans, que tous n'ont pas acquis, et fort peu

utiles, du reste, pour les fonctions spéciales qu'ils remplissent. La Commission a donc émis le vœu que *liberté soit donnée aux directeurs de maîtrises d'enseigner le latin à leurs élèves.*

Plusieurs questions importantes, indiquées dans le programme de la Commission, n'ont pu être étudiées assez à fond, pendant le Congrès, pour donner lieu à un rapport et à des conclusions; mais la Société de Saint-Jean a continué, dans ses réunions, les travaux de la Commission du Congrès.

Ainsi, la question de la *représentation du Sacré-Cœur*, étudiée d'une manière spéciale par MM. Laverdant et Didron, et discutée par les membres de la Confrérie de Saint-Jean, a donné lieu à un rapport, présenté par M. Félix Clément, à la réunion générale de la Société, le lundi 8 juin 1874. Ce rapport, déplorant le réalisme grossier, mis en vogue par les marchands d'images, conclut qu'il faut, autant que possible, dans la représentation du Sacré-Cœur:

1° Éviter de séparer le Cœur de Notre-Seigneur de sa personne adorable.

2° Rendre l'idée du Sacré-Cœur par le geste de la main, l'expression du visage, le rayonnement de la poitrine, en évitant l'emploi de la réalité charnelle du cœur.

3° Quand le Cœur est représenté seul, comme symbole d'amour, *ex-voto*, etc., lui donner la forme traditionnelle du symbole, sans chercher la réalité de la forme et de la couleur.

Une autre question, proposée à la Commission de l'Art Chrétien, et qui n'a pu être examinée, a donné lieu à d'intéressantes études dans la Confrérie de Saint-Jean, c'est la question de la réforme de l'art dramatique; question complexe, très-controversée, et sur laquelle les esprits sont profondément divisés.

La part faite dans les Collèges chrétiens et dans les Œuvres aux représentations scéniques, a déjà suscité bien des controverses, et nous fait désirer d'autant plus que la Société de Saint-Jean exprime sur ce sujet un avis motivé.

Le projet de décoration de l'église Sainte-Geneviève, à Paris, publié par M. de Chennevières, au nom du ministère des Beaux-Arts, ne pouvait pas manquer d'arrêter l'attention de

la Société de l'Art Chrétien. Avant même que le détail de ce projet ne fut connu, la Société de Saint-Jean avait émis le vœu que la disposition de l'église fut, conformément aux plans de Soufflot, ordonnée dans les règles d'une bonne esthétique chrétienne, et que l'autel principal fut placé au centre du monument, sous la coupole, comme à Saint-Pierre de Rome.

A la fin de la séance du 8 juin, M. Edmond Monnier a mis sous les yeux de la Société les plans primitifs de Soufflot, gravés du vivant même de l'architecte, et où l'on retrouve, avec la pensée de l'auteur, le respect des traditions chrétiennes.

La théorie de la disposition des églises, si méconnue de nos architectes contemporains, a été exposée oralement, en différentes circonstances, devant la Commission et les membres de la Confrérie, par M. le docteur Cattois, et il est bien regrettable que l'état de santé du savant archéologue ne lui ait pas permis de résumer par écrit les précieuses connaissances qu'il a acquises sur cet important sujet.

La prochaine réunion générale aura lieu le 13 juillet.

Nous ne quitterons pas la Société de Saint-Jean, sans mentionner la part qu'on a bien voulu lui faire dans l'organisation des concours de poésie et de musique, à Lille. Elle a été priée d'organiser, à Paris, le jury d'examen du concours de musique, couronné d'un succès si éclatant; et plusieurs membres de la Société ont été appelés à prendre part aux travaux du jury pour le concours de poésie. Nous espérons donner prochainement à nos lecteurs le rapport de M. Champeaux, de Lille, sur les magnifiques résultats de cet appel fait aux arts et à la littérature pour une solennité religieuse.

J. Germer-Durand,
Des Augustins de l'Assomption.

REVUE DU MOIS.

Enseignement supérieur.

Au moment où nous mettons sous presse, la discussion du projet de loi sur l'Enseignement supérieur est enfin sur le point d'arriver devant l'Assemblée.

Quelques échos favorables nous arrivent.

M. de Cumont aurait pris une très-bonne attitude devant la Commission de l'Enseignement supérieur, car s'il ne veut pas de *liberté pour les cours*, ce qui n'est pas un grand mal, et ce qui est peut-être un bien, il se serait prononcé dans le sens du droit pour les Universités libres de conférer les grades, pourvu que ces Universités comprissent *quatre Facultés*.

On ajoute de plus que M. le Ministre voudrait, contrairement à l'avis de son prédécesseur, la mise en vigueur immédiate de ce droit. On se souvient que M. de Fourtou voulait nous imposer un noviciat de cinq ans.

Quatre Facultés, c'est beaucoup; nous pensons que l'Assemblée réduira ce chiffre à deux, comme le proposait M. de Fourtou, ou à trois au plus. Dans tous les cas, les Facultés de théologie devront faire partie de cet ensemble, malgré le soin que le rapporteur, M. Laboulaye, a pris de les écarter dans ses énumérations.

Attendons et prions.

Commission de l'Enseignement Chrétien. — Lettre au R. P. V.-de-P. Bailly.

Mon bien cher Père,

Après la lettre du T.-R. Père d'Alzon, publiée dans la *Revue* du mois de mai dernier, je devrais me taire.

Cependant, j'éprouve le besoin de parler; — c'est pour ap-

plaudir. Je tiens à publier les excellents conseils que donne aux catholiques le vieux champion de la liberté de l'enseignement.

Au point où nous en sommes, se taire, ou rentrer sous la tente, croyant notre tâche accomplie, serait une faute inqualifiable. La revendication de la liberté de l'enseignement chrétien vient d'acquérir droit de cité ; il faut que l'opinion publique comprenne enfin qu'il y a là une thèse qui ne peut être tenue sous le boisseau. Aujourd'hui, elle brave la malveillance et s'impose aux indifférents.

Voilà pourquoi, après avoir entendu les éloquentes improvisations des RR. PP. d'Alzon et Marquigny, et après avoir savouré l'admirable discours de M. de Belcastel, je songeais à l'établissement d'une commission permanente de l'enseignement chrétien.

En parcourant la *Revue de l'enseignement chrétien*, j'ai été très-agréablement surpris de voir que mon opinion était partagée par le R. Père d'Alzon.

Je l'en remercie au nom des catholiques.

Est-il nécessaire de démontrer l'urgence de cette proposition ? Je ne le pense pas.

Sans doute, la question de la liberté de l'enseignement a été étudiée, au Congrès de 1874, avec calme, réflexion, énergie ; les conclusions ont été formulées de la façon la plus saisissante ; les droits de l'Église et ceux des pères de famille ont été proclamés de manière à éviter toute équivoque.

Mais ce n'est pas tout.

Avec notre caractère français si chevaleresque, mais si impressionable, il faut empêcher l'enthousiasme de se réfroidir, et les résolutions de s'évanouir.

Ce que nous voulions hier, il faut le vouloir aujourd'hui, il faudra le vouloir demain.

De plus, — et c'est là le point capital, — il faut persuader à nos Députés que la revendication de la liberté de l'enseignement est pour nous *une question sur laquelle nous ne transigerons jamais.*

Repoussée aujourd'hui par la Chambre, elle reviendrait demain.

Sur ce point, nous serons intraitables, et jamais le découragement ne s'emparera de nos esprits.

De plus, comme le dit très-judicieusement le T.-R. Père d'Alzon, il faut provoquer les lumières, solliciter les travaux sur les questions spéciales groupées autour de cet immense problème. « Il faut être prêt, pour obtenir le plus possible, et pour tirer le meilleur parti de ce qui sera obtenu. »

Je viens de définir le rôle *de la Commission permanente de l'enseignement chrétien.*

Mais, dira-t-on, comment composer cette commission ?

Rien n'est plus simple.

Qu'on choisisse les plus dignes et les plus capables.

Ces plus dignes et ces plus capables sont, sans contredit, les chefs de maisons d'éducation catholiques. Peu importe qu'ils soient en activité de service ou en retraite.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon bien cher Père, que parmi ceux-ci figureraient pour une large part ces membres du clergé régulier qui, depuis 1850, — et même avant, — se sont consacrés avec tant de dévouement à l'éducation de la jeunesse française.

Leurs élèves, qui *sont de tout* et *partout;* leurs élèves, dis-je, ont la prétention de faire une guerre implacable à l'ostracisme légal qui les frappait.

Comme tous ces maîtres chrétiens ne pourraient pas venir à Paris, où siégerait la commission de permanence, nous autres, pères de familles, n'aurions-nous pas le droit de supplier humblement Nos Seigneurs les Évêques de désigner un représentant par diocèse?

A cette réunion d'hommes expérimentés, on adjoindrait les députés catholiques qui portent intérêt à la question de la liberté de l'enseignement. Enfin, pour compléter cette commission, on y ferait entrer quelques pères de famille chrétiens qui, par leurs travaux, ont acquis le droit de débattre ces thèses palpitantes d'intérêt.

Votre *Revue*, qui a fait ses preuves, est naturellement indiquée pour publier les décisions et rapports élaborés dans cette commission.

Voilà, mon bien cher Père, une pensée caressée depuis longtemps ; comme elle rencontre l'approbation du R. Père d'Alzon, bon juge en pareille matière, j'ose croire qu'elle trouvera des partisans nombreux. Je vous la soumets; à vous de la rendre populaire.

Quoi qu'il en soit, le temps de délibérer est passé; le temps d'agir est arrivé.

Veuillez agréer, etc.

V[te] DE CHAULNES.

Orléans, juin 1874.

Si le Comité Catholique de Paris n'a pas encore formé cette commission, il a néanmoins formé une réunion qui s'efforce de faire prévaloir auprès des députés catholiques les vœux de notre dernière Assemblée générale.

De la création de nouvelles facultés de médecine,

RAPPORT FAIT A L'ASSEMBLÉE PAR M. P. BERT.

Six grandes villes ont demandé à l'Assemblée, d'organiser dans leur sein, des facultés de médecine.

L'Assemblée qui, sur cette question, comme sur bien d'autres, s'est trouvée peu compétente, a nommé une commission chargée d'étudier ce que ces réclamations pouvaient avoir de fondé.

Cette commission a enfin fini son travail, et a présenté à la Chambre un volumineux mémoire de M. Paul Bert. Ce travail, fait à grand renfort de chiffres et de statistique, ne laisse pas que de renfermer certains aveux, précieux à enregistrer, et certaines aspirations légitimes, mais illusoires, étant donnée l'organisation actuelle.

Son objectif final est de démontrer que le nombre des médecins, en France, est insuffisant, et que pour mettre ce chiffre à la hauteur des besoins actuels, il faudrait créer deux nouvelles facultés, une à Lyon, l'autre à Bordeaux.

Tout cela est présenté avec un certain apparat et une certaine richesse de renseignements qui étonnent au premier abord. Nous avons une série de cartes de France, dans lesquelles on a marqué de points noirs tous les lieux les plus munis de médecins. Pauvres médecins ! leur présence dans un pays, serait-elle un signe de deuil ! Mais au fait, M. Paul Bert n'amènera la conviction dans aucun esprit sérieux.

Ces pauvres positivistes — et M. Paul Bert en est un — ne peuvent jamais s'élever au dessus de la notion du fait. Il est de l'essence de leur philosophie, de ne jamais saisir les causes, et ils ne sont, à vrai dire, que des appareils enregistreurs.

Il y a, en France, un médecin pour 3,353 habitants, ajoutons à cela un nombre assez considérable d'officiers de santé, et vous conviendrez que les malades trouveraient encore moyen de se faire soigner, et que les trois facultés, actuellement existantes, suffisent à peupler la France de médecins. Un plus grand nombre serait presque superflu.

Mais, nous dit le rapporteur, vu l'inégale répartition des docteurs sur les différents centres, il se trouve que, dans certaines localités, on manque absolument de médecins. Raison de peu de valeur. Le manque de médecins dans ces pays, tient à l'état même de ces pays, à l'insuffisance de leurs ressources, à leur éloignement des centres, et à une foule de causes de cet ordre ; les docteurs que feraient les nouvelles facultés de Lyon ou de Bordeaux, n'auraient, pas plus que les autres, envie d'aller s'y enfouir.

Croyez-vous, d'ailleurs, qu'on veuille profiter de cette occasion, pour établir quelques réformes dans l'enseignement. Pas le moins du monde. — Il paraît que, « dans notre système d'enseignement, le professeur est déplorablement isolé des élèves. » — Sur la direction générale des cours, plane une incertitude fâcheuse. On y remarque d'étranges inégalités, les uns sont trop pratiques et pas assez savants ; les autres ont le défaut inverse. Reproches analogues, en ce qui concerne la manière de passer les examens. Et les laboratoires ! combien ne sont-ils pas insuffisants ! Vous rappelez-vous le discours

de M. Bouisson, il nous a appris qu'on y prenait la peste.

Le tableau est sombre ; nous le reproduisons tel quel, et ne pensons pas que M. Bert l'ait chargé.

Cependant, il faut fonder d'autres facultés, sur le même modèle. On ne signale les défauts que pour mémoire. Fondons d'autres écoles, avec les mêmes vices d'organisation, et puis, plus tard, une autre commission verra jusqu'à quel point elle devra et pourra y porter remède. Ce serait à vous faire rire si, en définitive, il ne s'agissait pas d'une question aussi grave.

On espère, par ces nouvelles créations, dégager Paris du trop grand nombre d'étudiants qui y affluent. Nouvelle illusion. Voyez plutôt, les jeunes gens du Midi ont, à Montpellier, une faculté riche des souvenirs d'un passé glorieux, et qui possède encore, actuellement, des maîtres de mérite, ils ne veulent pas recevoir leurs leçons. Tous les étudiants du Midi, sauf ceux de trois départements, affluent en plus grand nombre à Paris qu'à Montpellier. Remarques analogues, au sujet de la faculté de Nancy. Or, comme les nouvelles facultés seront construites sur le même modèle, elles donneront probablement les mêmes résultats, c'est-à-dire, que les étudiants n'afflueront pas plus à Lyon et à Bordeaux qu'ils ne s'empressent aux amphithéâtres de Montpellier et de Nancy.

L'état de langueur dans lequel se trouvent les facultés de province, par rapport à celle de Paris, est un fait digne de remarque. Paris possède, en ce moment, plus de 4,000 étudiants en médecine, accourus de tous les points de la France. Il serait plus juste et plus profitable qu'ils fussent répartis dans différents centres.

La centralisation scientifique est un fait toujours fâcheux ; mais, en médecine, elle constitue un danger. Il y a déjà longtemps que Borsieri, dissertant sur la médecine, a dit : *Scribo in aere Romano* : j'écris, je donne des conseils au sujet de maladies régnant à Rome, et non pas à Paris ou à Berlin. Or, aujourd'hui presque toute notre génération médicale se forme à Paris et vient souvent apporter dans le Midi ou dans l'Est, des méthodes de traitement qui, utiles avec le climat du Nord,

deviennent meurtrières, étant données les conditions climatéri-ques et autres des pays où elle exercera son art.

Cet abandon si malheureux des universités de province tient à l'organisation même de l'Université et à l'état de sujétion absolue dans lequel elle se trouve par rapport à l'État.

Il fut un temps où les doctrines médicales de Montpellier rayonnaient sur toute l'Europe; mais alors, les universités étaient libres et riches. Aujourd'hui, l'État attire à Paris toutes les illustrations scientifiques. Qu'il rende aux facultés leur autonomie, qu'il leur donne le droit de choisir elles-mêmes et de recruter dans leur sein leurs maîtres, et on les verra reprendre leur éclat.

Sans cela, aucun progrès n'est possible, et nous verrons encore ce fait, sur lequel insiste avec une juste tristesse l'auteur du rapport qui nous occupe. Les élèves étrangers « iront chercher en Allemagne, non pas de meilleurs maîtres, mais des moyens d'étude plus largement préparés. »

Congrès de Venise.

Des catholiques italiens après de longs et persévérants efforts, se sont assemblés en Congrès général à Venise, sous la présidence du Patriarche, le cardinal Trevisanato, le 12 juin dernier, afin, comme le disait leur illustre président, de faire *un peu de bien* pour la défense de l'Église.

Dans la dépêche adressée aussitôt au Saint-Père, les congressistes ont écrit : Nous renouvelons notre « entière adhésion à toutes les vérités proclamées par votre infaillible parole. » Et ils ont reçu aussitôt une spéciale bénédiction.

Le 13 juin le chevalier Alberi, vice-président, démontra éloquemment qu'il n'y a ni bien-être social, ni sciences, ni arts, ni civilisation en dehors du christianisme, ni christianisme en dehors de l'Église.

Trois propositions principales, proposées par la Commission, furent mises à l'étude : une proposition ayant pour objet de veiller à ce que les œuvres de charité et de bienfaisance appor-

tent au pauvre le secours moral en même temps que le secours matériel, et que les biens des pauvres ne soient pas dilapidés ; une autre proposition *tendant à la nomination d'une Commission chargée de préparer l'établissement d'une Université catholique en Italie; une autre ayant pour but de christianiser les écoles municipales* en invitant les catholiques à prendre part aux élections administratives.

Le 13 juin, Mgr Nardi occupa l'Assemblée, composée de huit cents membres ce jour-là, de la grave question de la profanation du Dimanche qui détruit la société et la famille, et attire les malédictions de Dieu ; il expliqua comment l'Association de Rome était parvenue à faire fermer les trois quarts des magasins qui ouvraient le Dimanche.

Cette séance a été surtout intéressante par l'éclatante réprobation que l'Assemblée a versée sur le catholicisme libéral.

M. Massara, directeur de l'*Osservatore Cattolico* de Milan, montre comment, au milieu de la magnifique semence d'œuvres pour la défense de l'Église, journaux, cercles, etc., l'homme ennemi et libéral a eu sa part, *inimicus homo superseminavit zizaniam*; la *zizanie*, ce sont ces œuvres catholiques libérales.

A côté des catholiques libéraux *théoriques* qui font les journaux, les discours, les plaques et les livres, il y a les catholiques libéraux *pratiques* plus nombreux, qui n'osent se montrer, se font un principe de la réserve partout quand il s'agit de la défense de la foi.

« Plusieurs me diront, ajoute l'orateur, qu'il faut soutenir ce qui tombe. Il faut, répond-il, imiter les chrétiens du temps du paganisme. *La baraque de la révolution s'écroule; les catholiques libéraux disent: allons la soutenir. Je réponds : non, laissons-là tomber, nous reconstruirons sur ses ruines.* »

L'orateur termine en demandant que tous signent la condamnation du catholicisme libéral théorique et pratique.— Applaudissements prolongés.

Le Congrès a voté ensuite les propositions de la section première, relatives aux œuvres religieuses. Voici leur objet :

1° Le Denier de Saint-Pierre ; 2° l'Œuvre des secours aux clercs pauvres et leur exonération du service militaire ; 3° la coopération des catholiques dans l'enseignement de la doctrine chrétienne ; 4° l'Œuvre de Saint-François de Sales ; 5° les pèlerinages aux Lieux Saints et aux sanctuaires les plus célèbres d'Italie; 6° l'Œuvre des Tabernacles, c'est-à-dire l'Association des dames chargée de fournir des ornements sacrés aux églises pauvres ; 7° l'Œuvre des Enfants de Marie et les congrégations pieuses ; 8° l'Œuvre de l'Association des familles consacrées à la Sainte Famille ; 9e l'Apostolat de la prière.

Nous donnerons dans le prochain numéro le résumé des deux autres séances du congrès.

Nouvelles de l'Enseignement chrétien en Alsace.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin,* journal officieux prussien :

« Par ordre supérieur, les Frères instituteurs et les Sœurs institutrices appartenant à des ordres religieux *étrangers* et fonctionnant en Alsace-Lorraine, devront cesser leurs fonctions à partir du 1er octobre prochain.

« Cette mesure est motivée par ce principe : L'éducation publique est une œuvre nationale qui doit être surveillée et dirigée par l'État ; il ne convient donc pas qu'elle soit placée entre les mains d'instituteurs obéissant à des supérieurs étrangers et ne reconnaissant pas les lois de l'État.

« Du reste, les instituteurs se trouvant dans ce cas ne sont plus guère nombreux dans ce pays : ce sont les Sœurs de Portieux et de Nancy, et les Frères établis à Ebermunster, dont la maison-mère est en France. Dans l'arrondissement de Haguenau, il n'y a pas de ces Sœurs ; mais, à Haguenau et à Sufflenheim se trouvent des Frères d'Ebersmunster.

« Les Frères de Matzenheim, les Sœurs de Ribeauvillé, celles de Saint-Jean de Bâle, en général tous les instituteurs ou institutrices congréganistes dont la maison-mère est en Alsace, pourront continuer à fonctionner. Il n'est donc pas vrai que les Sœurs seront supprimées, comme on l'a dit.

« Il serait fâcheux qu'elles le fussent, car d'ici à longtemps on ne pourra les remplacer par des institutrices laïques. »

Cela n'empêchera pas de frapper, un peu plus tôt, un peu plus tard, les congréganistes dont la maison-mère est en Alsace.

On lit dans le *Journal d'Alsace* du 27 juin :

« Le Petit Séminaire de Strasbourg est définitivement fermé depuis avant-hier.

« La décision prise par le président supérieur, à la date du 25 avril dernier, a reçu pleine et entière exécution, après que le recours adressé à la chancellerie eût été rejeté. Il paraît que l'autorité avait invité M. l'abbé Mury, le supérieur du Petit Séminaire, à procéder lui-même à la fermeture et à en donner avis à l'administration.

« Mais M. l'abbé Mury a gardé une attitude toute passive, et, pendant l'après-midi de mercredi, un fonctionnaire est venu exécuter la décision présidentielle dans les formes administratives. Cet acte s'est accompli avec le plus grand calme et n'a été entravé d'aucune façon. Le supérieur de l'établissement a simplement réitéré sa protestation contre la fermeture. »

Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Nous avions l'intention de publier d'après les journaux un compte-rendu des travaux du Conseil supérieur; mais la note suivante, insérée au *Journal Officiel* du 29 juin, nous indique le peu de valeur des renseignements donnés par la presse :

« Plusieurs journaux ont publié des comptes-rendus des dernières séances du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Les séances du Conseil n'étant pas publiques et les procès-verbaux n'étant point communiqués à la presse, les comptes-rendus publiés sont tous absolument inexacts. »

BIBLIOGRAPHIE.

BREFS DU PAPE A LA PRESSE CATHOLIQUE.

La presse Catholique reçoit chaque jour de nouveaux encouragements de la part de l'héroïque et bien-aimé Pie IX qui veut bien s'occuper avec sollicitude de toutes les œuvres, et qui veille particulièrement à préserver le troupeau confié à ses soins des erreurs substiles répandues avec une coupable persévérance sous le manteau d'une fausse charité.

Le journal *La Croix*, récemment fondé à Bruxelles pour la défense de la doctrine et des intérêts de l'Église, a reçu le Bref suivant :

A nos chers fils, les rédacteurs du journal intitulé La Croix *à Bruxelles.*

PIE IX, PAPE

A Nos chers fils, salut et Bénédiction Apostolique.

Vous faites justement remarquer, chers fils, que le renversement de l'ordre religieux et politique est amené, encouragé et propagé par l'apostasie d'un grand nombre, par les transactions si fréquentes aujourd'hui entre la vérité et l'erreur, et par la pusillanimité de la plupart ; vous faites voir qu'il n'y a pas d'autre arme à employer pour repousser l'invasion du désordre, que la force de la vérité, qu'il faut absolument aller chercher là où le Chist a établi la chaire de vérité.

Aussi, bien que Nous n'ayons pu lire votre journal, à cause des travaux dont Nous sommes accablé, c'est néanmoins pour Nous un devoir de louer le dessein que votre lettre Nous fait connaître, et auquel Nous avons appris que votre journal répond pleinement, à savoir : de produire, de répandre, de mettre en lumière, de faire pénétrer dans les esprits, tout ce que le Saint-Siége a enseigné contre des doctrines coupables, ou contre des doctrines pour le moins fausses et reçues en

plus d'un lieu, notamment contre le libéralisme catholique, qui tâche de concilier la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur.

Sans doute, vous avez entrepris une lutte bien rude et bien difficile, puisque ces doctrines pernicieuses, qui ouvrent le chemin à toutes les entreprises de l'impiété sont en ce moment soutenues avec violence par tous ceux qui se glorifient de favoriser le prétendu progrès de la civilisation; par tous ceux qui, professant extérieurement la religion, mais n'ayant pourtant pas son véritable esprit, parlent partout et très-haut de paix, alors qu'ils ignorent la voie de la paix, attirant à eux par ce procédé le nombre très-considérable des hommes que séduit l'amour égoïste du repos.

Nous vous souhaitons donc, en ces luttes si graves, un secours particulièrement efficace, d'abord afin que vous ne franchissiez jamais les limites de ce qui est vrai et juste, puis afin que vous parveniez à dissiper les ténèbres qui offusquent les esprits.

Entre temps, comme présage de la faveur divine et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec une grande affection, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21e jour de mai 1874, de Notre pontificat l'année vingt-huitième.

PIE IX, Pape.

L'Œuvre de Saint-François de Sales, organisée en Suisse par M. le chanoine Shorderet, avec le caractère spécial et le but unique de venir au secours de la presse catholique, considérée comme un apostolat, a déjà reçu plusieurs fois du Souverain-Pontife des lettres d'éloges et d'encouragements; le développement nouveau que cette œuvre vient de prendre, au milieu de la persécution violente que la Suisse catholique subit avec un courage invincible, vient d'attirer encore la bénédiction du ciel sur cette forme nouvelle du dévouement apostolique.

Voici la traduction du Bref récemment adressé à M. le chanoine Shorderet :

A Nos chers fils le chanoine Shorderet et aux autres membres du Comité central suisse de l'Œuvre de Saint-François de Sales.

Chers fils, salut et Bénédiction Apostolique.

Pendant que Notre âme était profondément affligée de la cruelle persécution excitée en Suisse contre l'Eglise de Dieu, par ses ennemis les plus acharnés, votre lettre Nous a grandement consolé en Nous prouvant que, fermes dans la foi, vous vous teniez étroitement unis à ce Siége apostolique, et qu'avec la plus généreuse constance vous aviez mis tous vos soins et tout votre zèle à faire servir les ressources de l'imprimerie à la défense de la vérité catholique. Nous ne pouvons pas ne pas donner à votre entreprise les éloges qu'elle mérite, surtout en voyant que vous suivez les enseignements et l'autorité des évêques légitimes de la Suisse, qui se sont acquis une gloire immortelle en défendant avec intrépidité la cause de la justice. Continuez donc, et, mettant votre espoir en Dieu, ayez la confiance que la lutte que vous soutenez sera un jour couronnée de succès. Cependant Nous ne cesserons pas de demander par nos prières au Père des miséricordes, pour vous et pour vos concitoyens, qu'il seconde vos efforts et calme la tempête qui bouleverse votre patrie, où la paix publique est troublée et les droits de la religion et de l'équité outrageusement violés.

Comme preuve de Notre bienveilance et comme gage de la faveur céleste, recevez Notre Bénédiction Apostolique, que Nous accordons avec la plus grande affection à vous et aux autres fidèles de la Suisse qui vous sont unis par les liens de votre pieuse association.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 3 juin 1874, l'an vingt-huit de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

Theologia seminariorium totius orbis seu sancti Thomæ Aquinatis Summa Minor, tractatibus et notis ad Concilium Tridentinum et Vaticanum exacta, par l'abbé Frédéric Lebrethon, docteur en théologie, chanoine de Nancy et Toul, curé d'Airan (Calvados)

France. 5 vol. in 18, en vente chez Emile VATON, boulevard Saint-Germain, 77, et chez l'auteur. Prix : fort, 18 fr.; net, 14 fr. Pour les séminaires on donne 7/6.

Voici en quels termes l'auteur de cet important ouvrage explique au lecteur le but qu'il s'est proposé d'atteindre. Les lettres que nous allons citer montreront si l'ouvrage correspond à la pensée du savant théologien.

« La *Summa minor* que je vous présente, ami lecteur, est une vraie théologie, écrite en latin par saint Thomas lui-même, une théologie très-complète, qui renferme le dogme, la morale, le droit canonique et même la liturgie, la *Somme* théologique du grand Docteur, en un mot; un peu abrégée sans doute, dégagée même de la sévérité du manteau scolastique, et dépouillée de son apparente obscurité par la suppression d'une multitude de conjonctions parasites, qui empêchaient de la comprendre, et d'objections sans importance à notre époque; — mais fidèlement conservée dans son texte latin pour ce qui est de l'exposition et des preuves de la doctrine, — augmentée de trois traités fondamentaux, *De Locis theologicis*, *De vera Religione*, *De Ecclesia Christi*, qui, sous le titre de *Præambula fidei*, lui serviront désormais de base; — terminée par un *Complementum*, que vous trouverez au tome V, après le *Supplementum* de saint Thomas; — enrichie de thèses et de notes nombreuses; — ornée enfin de quarante-six tableaux synoptiques et d'Index très-étendus, avec un *lexique* des expressions scientifiques.

« Je vous l'affirme, ami lecteur, la *Summa minor* contient plus de vérités que vous n'en recontrerez dans les autres cours de théologie, admis par les grands séminaires : vous y trouverez, outre les matières dont je viens de parler, les canons du Concile de Trente, la théologie du Rituel Romain, le Syllabus, la Constitution de Pie IX, *qui limite les censures*, les Constitutions *De fide* et *De Ecclesia*, du Concile du Vatican, etc., etc.

Mgr Mercurelli, secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines apprécie en ces termes la *Summa minor :*

Rome, 1er mai 1874.

« Monsieur le Curé,

« Je vous félicite de la constance avec laquelle vous travaillez à répandre la doctrine de saint Thomas, et à l'inspirer non-seulement

aux élèves du sanctuaire, mais aussi aux gens du monde, en la leur présentant dégagée des formes scolastiques, enrichie et éclaircie par les dernieres définitions, par les décisions des sacrées Congrégations de Rome, par les sentences des Saints ou des Théologiens célèbres, et aidée d'Index très-utiles à l'étude de chaque matière.

« Les louanges des Evêques, et les éditions qui se succèdent l'une à l'autre, prouvent combien vos travaux sont estimés, et quel avantage on s'en promet pour la science. Je leur souhaite une propagation toujours plus large et un fruit toujours plus abondant pour le bien de l'Eglise et la restauration des vrais principes.

« En attendant, je vous présente mes respects avec les sentiments de la plus sincère estime et gratitude.

« Votre dévoué serviteur,

« François MERCURELLI. »

Avant la publication de l'ouvrage, Mgr l'Evêque de Bayeux, avait bien voulu encourager l'auteur par la lettre suivante :

« Cher Fils,

« La *Summa minor*, que vous avez soumise à notre approbation, reproduit fidèlement la doctrine de saint Thomas d'Aquin.

« Sans doute, il sera permis aux théologiens *de profession* de préférer la grande *Somme* à un abrégé; mais comme, en aplanissant les difficultés du plus beau des chefs-d'œuvre, vous avez travaillé, non pour les maîtres, mais pour les élèves, nous vous félicitons de votre persévérance à poursuivre votre louable dessein.

« Puisse votre ouvrage être imprimé au plus tôt, pour *l'usage et l'utilité* des Seminaires du monde entier.

« † FLAVIEN,

« Evêque de Bayeux et Lisieux. »

Depuis, un grand nombre d'approbations sont venu confirmer les espérances et réaliser les souhaits de Mgr Hugonin. Citons en première ligne Mgr l'Archevêque de Rennes :

Rennes, le 25 mai 1874.

« Monsieur et digne Curé,

« Après avoir pris par moi-même, ainsi que vous le désirez, connaissance de votre *Summa Minor*, je ne puis que m'associer aux justes éloges que votre savant évêque a décernés à votre excellent ouvrage et lui souhaiter tout le succès qu'il mérite.

« Veuillez, Monsieur et digne Curé, recevoir l'assurance de ma plus affectueuse estime en Notre-Seigneur.

« † G..., Archevêque de Rennes. »

Une approbation motivée, donnée par un savant théologien d'Italie. le R. P. Mansuet de Correzzo, Recollet de la province de Toscane, indique mieux que nous ne saurions le faire la valeur doctrinale et l'utilité pratique de l'ouvrage de M. Lebrethon. On nous pardonnera de ne citer qu'une partie de la lettre, c'est la plus importante :

« Pour remédier aux efforts insidieux, trompeurs et erronés, que nos ennemis déguisent sous mille formes diverses, qu'y a-t-il de mieux à faire que d'exposer au grand jour la doctrine du Théologien qui, faisant ressortir, avec un esprit vraiment angélique, l'union la plus intime des vérités, a renfermé dans un petit nombre de paroles énergiques tout ce que les autres n'enseignent qu'à force de longs discours.

« Telle a été votre pensée; aussi méritez-vous mille éloges pour avoir consacré les forces dont brille votre intelligence à combler les lacunes que l'on regrettait de voir dans la *Somme* de l'Angélique Docteur. C'est ce que vous avez fait, tant par vos *Traités*, très-bien intitulés : *Præambula fidei* (Préambules ou fondements de la foi), que par vos *Questions complémentaires*. Vous avez su faire de votre ouvrage comme un seul corps, où brille une savante méthode fort propre à instruire l'esprit des élèves du sanctuaire, ces jeunes rejetons d'où proviendra le renouvellement de la vigne du Seigneur.

« Il y a aussi à notre époque une excessive liberté de pensée chez plusieurs qui, victimes d'erreurs diverses, confondent à tort la nature et la grâce, la science humaine et la foi divine, renient toute règle du juste et du bien, professent l'abject panthéisme ou le fétide matérialisme, et se donnent pompeusement pour cela même le nom dé Philosophes : avec combien de satisfaction je vois que, pour les confondre, vous ne suivez que des hommes remarquables par leur science et leur sainteté, et puis, ce qui n'est pas moins important, vous avez pris pour règle le Syllabus et les Décisions de l'Eglise catholique, récemment rendues dans le Concile inachevé du Vatican.

« Enfin, c'est avec le plus vif plaisir que je trouve dans votre ouvrage des *Notes* nombreuses et savantes, que vous avez puisées aux sources de la plus saine doctrine, plusieurs *Tables alphabétiques* très-utiles, — et des *Tableaux synoptiques* qui serviront beaucoup aux

élèves de théologie, aux Catéchistes et aux Prédicateurs de la parole de Dieu.

« Que si, au jugement même de Grotius, le docteur Angelique avait fait un cours de Philosophie, de Théologie et de Droit naturel, supérieur par sa solidité, sa clarté et sa méthode à tous les autres cours, je laisse à d'autres, plus éloquents que moi, le soin de dire ce qu'il faut penser de ce même cours, maintenant qu'il est enrichi d'un tel surcroît de mérites. Je vois ici l'annonce certaine de la diffusion de la Doctrine Sacrée sur toute la terre, par la route qu'a tracée le Docteur Angélique. »

Nous appelons l'attention sur la livraison de Juin, des *Études religieuses et philosophiques*.

Le P. Marquigny, dans un article intitulé : *Les paroles du prisonnier apostolique*, démontre que tout le pontificat de Pie IX a été une héroïque confession de la vérité sociale du christianisme. Vous lirez aussi une énergique réfutation de tous les sophismes et des mensonges historiques entassés par M. Jules Simon dans son livre sur la réforme de l'enseignement secondaire : cette réfutation est du P. de Geyer. Le P. Marquigny, dans une précédente livraison, avait déjà savamment combattu le rapport de M. Laboulaye sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Les députés, avant de discuter ce projet, feront bien de méditer l'étude du P. Marquigny, elle a été publiée à la librairie Lecoffre en une brochure de 30 pages. Après cette lecture, ils se convaincront qu'il n'y aura jamais de liberté de l'enseignement supérieur tant que la collation des grades appartiendra à l'Université officielle, tant que les universités libres n'auront pas la pleine faculté d'acquérir, enfin tant que une surveillance sur les universités libres sera attribuée au ministre de l'instruction publique.

(De Saint-Chéron, Paris, 18 juin)

Histoire abrégée de la Littérature grecque, par Ch. Verniolles.

Nous annonçons avec plaisir aux lecteurs de la *Revue*, que l'heureuse indiscrétion commise par elle, en faisant connaître l'existence de l'*Histoire de la Littérature grecque* de M. l'abbé Ch. Verniolles, a dé-

cidé l'auteur à hâter la publication de son livre. La *Revue* en rendra compte quand l'ouvrage aura paru. Nous avons entre les mains la première feuille qui traite des origines et de l'âge héroïque. On y retrouve l'ordre, la clarté, la sobriété qui distinguent le *Cours de Littérature* et le *Cours de Rhétorique*, excellents ouvrages élémentaires qu'on estime de plus en plus à mesure qu'on les enseigne. Nous nous hâtons de signaler cette publication avant la fin de l'année scolaire, certain qu'elle sera accueillie avec reconnaissance.

G. D.

MANUEL DE L'ÉTUDIANT CHRÉTIEN EN VACANCES, par M. l'abbé COURVAL, Supérieur du Petit-Séminaire de Séez. — 1 vol. in-18 de 300 pages. Prix : 1 fr. 25 cent. ; chez MM. POUSSIELGUE, rue Cassette, n° 27. Paris.

Il nous manquait un bon livre contenant des exercices de piété pour les vacances, à l'usage des jeunes écoliers séminaristes ou collégiens. M. l'abbé Courval, Supérieur du Petit-Séminaire de Séez, a comblé cette lacune en publiant son *Manuel*. Cet ouvrage, ainsi que l'auteur le déclare dans la Préface, n'est que la reproduction avec de très-nombreuses améliorations d'un petit livre bien connu autrefois et justement apprécié sous le titre de *Manuel du jeune séminariste en vacances*. Il était nécessaire de refaire ce livre, tout en lui conservant son fond excellent, et de l'approprier aux besoins spirituels de la nombreuse jeunesse qui étudie aujourd'hui dans les institutions catholiques. M. Courval nous semble avoir réussi à merveille dans la tâche qu'il s'est proposée : conserver le *Manuel* aux élèves des Petits-Séminaires et le rendre acceptable à tous les autres enfants qui ne se destinent pas à l'état ecclésiastique, pourvu toutefois qu'ils aient de la piété.

Le *Manuel de l'Étudiant chrétien* renferme soixante-cinq méditations ordonnées d'après un plan régulier, rédigées d'une manière agréable et saisissante ; plus, les prières du matin et du soir, l'ordinaire de la messe, des exercices pour la confession et la communion, un règlement de vie pour les vacances ; le petit office de l'Immaculée-Conception ; un acte de consécration au Sacré-Cœur, et diverses litanies.

CHRONIQUE.

Une injustice en classe.

Dans les émeutes démocratico-bonapartistes, qui ont donné représentation deux fois le jour à la gare de Versailles à Paris, on arrête un professeur de sciences et un pauvre lycéen, accusé d'avoir injurié l'autorité. Ce dernier ayant été relâché, un agent de police s'est présenté au lycée C..., pendant la classe. et a exigé la remise du prisonnier Le lycéen dit que c'est *injuste*.

Le lycéen a plus raison qu'il ne pense, car, dans le susdit lycée C..., on voit chaque matin la grande majorité de MM. les Professeurs entrer un *Rappel* à la main, et nous savons que pendant les classes ils lisent ce journal, le recommandant ainsi par la puissante recommandation de l'exemple à MM. les élèves. Le pauvre lycéen, formé aux leçons du *Rappel* par ses maîtres qui sont eux-mêmes des disciples du *Rappel*, devait donc dans une émeute hurler comme le *Rappel*.

Si l'équité était de ce monde, l'agent qui s'est présenté au lycée C..., pendant la classe, aurait emmené le professeur et le proviseur et laissé l'enfant.

Autres injustices.

Une Association catholique pour l'Éducation de la Jeunesse ouvrière a eu l'audace de demander au ministère de l'Instruction publique une autorisation légale. Le ministère, après avoir laissé dormir pendant deux ans cette demande dans ses cartons, vient de la transmette au Conseil municipal de Paris. On conçoit l'indignation des vertus républicaines en face de cette démarche de l'obscurantisme.

Un M. de Hérédia, *candidat radical* aux Ternes, qu'on dit naturalisé français, a présenté un rapport sur cette affaire, dans lequel, dénonçant l'Association comme « une œuvre de prosélytisme catholique, une sorte de ramification d'un immense réseau religieux qui enveloppe la France », il a démontré au Conseil municipal l'inconvenance d'autoriser une Association fondée par des légitimistes qui « déclarent hautement qu'ils se proposent d'enseigner la morale chrétienne, de lutter avec l'instruction laïque et de combattre les tendances du radicalisme. »

Nous réclamons avec impatience le résultat.

En attendant, les concours entre écoles primaires continuent à montrer le danger qui menace la libre expansion des Sans-Dieu. Dans le quartier des Ternes, le même qui patronne M. de Hérédia, un élève des Frères ayant très-bien réussi le problème au concours, avait été classé après deux élèves de l'école laïque qui avaient complétement échoue. Le Frère Directeur a dû, preuves en main, exiger la rectification de cette *erreur*... du jury d'examen.

Réparation.

Heureusement que la vérité trouve encore des voix qui la proclament. A la Distribution des Prix, faite dernièrement aux soldats de la garnison de Rouen, qui suivent les cours des Frères des

Écoles chrétiennes, M. le général Lebrun, commandant le 3e corps d'armée, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs les Frères,

« L'armée n'a pas perdu le souvenir des services que vous lui avez rendus avec tant d'abnégation, pendant la dernière guerre, alors que vous alliez, au péril de vos jours, relever, sur nos champs de batailles nos malheureux soldats tombés sous l'excès des fatigues ou frappé, par les balles ennemies.

« L'armée a la mémoire du cœur, c'est pour cela que je saisis avec bonheur l'occasion de renouveler auprès de vous l'expression de son admiration et de sa vive reconnaissance.

« Aujourd'hui que, pendant la paix, vous poursuivez sous une nouvelle forme l'œuvre de patriotisme que vous avez si noblement accomplie pendant la guerre, je vous adresse, au nom de l'armée, ses remerciements et ses félicitations les plus chaleureuses.

« Qui travaille comme vous pour l'armée, mérite bien de la patrie. »

Jugement charitable.

M. Disraéli disait récemment devant la Chambre des Communes :

« Je serais très-fâché de voir établir en ce pays ce qu'on appelle un ministère de l'Instruction publique, avec un contrôle complet sur l'éducation nationale. Nous pouvons voir, dans un autre pays, quel a été la conséquence d'un système comme celui-là. Ce système a été soutenu, chez nos voisins, par des philosophes éminents et par des hommes du plus haut génie et de la plus grande éloquence ; il en est résulté qu'un caractère uniforme a été imprimé à toute une immense population, et que l'esprit et les tendances de tous ont été jetées dans le même moule, sous l'autorité universitaire. »

C'est là son moindre défaut.

M. de Cumont a parlé.

Voici comment le *Constitutionnel* le remercie, au nom de l'Université. Cette docte mère a donné un de ses poussins à la rédaction en chef du *Constitutionnel*, car elle excelle à faire tout autre chose que des professeurs. Et voici donc comment le poussin du *Constitutionnel* applaudit aux premières paroles de M. de Cumont :

« L'Université agit puissamment sur ses ennemis ; la connaissant, ils l'honorent, la respectent ; ils arrivent à l'aimer. (Ses ennemis font donc tout au rebours de ses fils, qui désertent avec bonheur son rude foyer, pour le journalisme.)

Elle transforme en zélé et affectueux grand-maître l'homme de de parti. (Il y a le parti des bureaux de tabac.)

Il nous semble qu'une louable évolution ou conversion de cette nature s'est opérée dans les dispositions d'esprit de M. de Cumont. (Nous ne savons, mais tout nouveau rédacteur du *Constitutionnel* à 1,200 francs, ne fait-il pas, de suite, la louable évolution de prendre le diapason du lieu ?) Le publiciste et polémiste du droit divin a parlé hier de l'Université en véritable universitaire : qu'il en reçoive nos félicitations. »

Qu'il ne reçoive pas les nôtres !

Au reste, si le *Constitutionnel* croit faire un compliment à M. de Cumont, en le plaçant parmi les défenseurs du droit divin, il commet au moins l'erreur d'un *reporter*, qui prend un moucheron pour un éléphant.

Une découverte savante.

Nous pensions, dans l'obscurantisme de notre ignorantisme, que le tombeau de Moïse, comme le tombeau où repose l'Arche d'alliance, était demeuré caché aux hommes.

L'Académie des sciences, au siècle des lumières, est sur le point de découvrir ce tombeau. Il se trouverait à Paris, entre quatre becs de gaz, sur une place des plus fréquentées, sans qu'on s'en fut jamais aperçu, malgré l'inscription authentique. Nous lisons, en effet, dans les journaux :

« Un savant vient d'adresser à l'Académie des sciences un mémoire, tendant à prouver que l'obélisque de Louqsor est la propre pierre tombale qui recouvrait la dépouille mortelle de Moïse.

« Il a lu cela dans les hiéroglyphes du monument; il donne une traduction fidèle à l'appui. »

Un nouveau mot pour le dictionnaire de l'Académie.

Pour désigner les modifications apportées depuis quelque temps au parlementarisme, dans les Chambres françaises, un député propose le nouveau mot républicain : le *garnementarisme*.

Encore l'Académie.

Toujours pleine d'actualité, l'Académie française a choisi, le 2 juin, pour sujet du *prix d'éloquence* à donner en 1876 : *Discours sur le génie de Rabelais, sur le caractère et la portée de son œuvre.*

Le prix de poésie sera donné à l'auteur de la meilleure pièce sur Liwingstone.

Rabelais, moine apostat, a laissé comme seul produit de son génie : *Les Faits et dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*, roman obscène et satirique, dirigé contre les moines, les princes, les rois et toute l'autorité religieuse et politique. L'Académie jette les imaginations des auteurs dans ce triste chaos, et leur recommande, comme l'a fait Rabelais lui même à ses lecteurs : « d'ouvrir la boîte pour en tirer la drogue, et de briser l'os pour en sucer la moëlle. »

Nous n'avons rien à dire de l'anglais protestant Liwingstone, le martyr de la géographie. Qu'on le mette en vers.

O France catholique, garde ton deuil !

Judas.

On nous prie de faire savoir que deux petites institutions de Bonn, où les Français envoient des enfants apprendre l'Allemand, viennent de passer de la foi chrétienne à celle de Loyson.

Les noms des apostats qui dirigent ces deux maisons, sont *Mosbach* et *Dietzer*.

Desperata est plaga ejus

Une nouvelle injure publique vient d'être faite à Dieu par l'Assemblée nationale; elle a déclaré dédaigneusement, par respect humain, devant le discours gouailleur d'un petit crevé, qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération la loi de Dieu. Un ministre, il s'appelle Caillaux, n'a même pas craint d'affirmer, pour excuser son vote défavorable à Dieu, et pour plaire aux impies, que la loi était inutile, et que nulle part, sans l'urgence, on ne travaille pour l'État le dimanche!

M. Caillaux sait parfaitement qu'on travaille à l'Opéra le dimanche, presque sous ses yeux, qu'on vient de construire un ministère de la guerre, sans aucune urgence, le dimanche. Il n'ignore pas que les cantonniers de Paris, qui avaient la liberté de leurs devoir religieux sous l'empire, ne l'ont plus. L'Arc de triomphe — c'était urgent — a été réparé le dimanche, — la colonne Vendôme refaite le dimanche, — les fontaines et les balustrades de la place de la Concorde, refaites le dimanche. M. Caillaux retrouvera dans les cartons de son ministère, le long gémissement que les travaux de l'État, poursuivis le dimanche, cause depuis longtemps aux catholiques. C'est l'État qui a entraîné les travaux des particuliers le dimanche, en France. C'est connu de tous.

Quel intérêt, un homme à qui l'on peut supposer, par sa position, quelque sentiment d'honneur humain, a-t-il eu à inscrire au *Journal officiel*, un discours qui lui inflige l'épithète de menteur? Le seul intérêt qu'on sache qu'il n'est pas du parti de Dieu.

Disons de ces hommes et de la France : *Desperata est plaga ejus*. A moins que la miséricorde divine ne ménage à cette plaie profonde du dimanche profané une nouvelle cautérisation.

Une fête nationale.

Le peuple d'Irlande, qui cherche toujours à se constituer catholiquement, à briser la croûte anglicane qui l'enserre, vient de donner une belle leçon au peuple français, qui souffre volontairement l'étreinte gallicane. L'Archevêque de Dublin a fait une solennelle dédicace de son Université catholique et libre au Sacré-Cœur de Jésus. Ce fut, nous écrit-on, pour tout le peuple de Saint-Patrick, riches et pauvres, une fête nationale.

Aucun des intérêts religieux du pays n'est oublié. On lit dans les journaux protestants :

« Le cardinal Cullen a reçu un mandat du Saint-Siége, par lequel il est autorisé à convoquer un synode national, ayant pour but d'examiner les affaires de l'Église catholique d'Irlande.

Aucune assemblée de cette sorte n'avait été tenue depuis le synode de Thurles.

Parmi les questions à discuter, se trouvent : la loi déclarant illégales toutes bulles et rescrits émanés du Pape, les relations des maisons conventuelles avec l'État, l'influence du clergé dans les élections contestées, enfin les réclamations des catholiques romains à l'égard de l'Université et de l'éducation primaire. »



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

LICENCE ÈS-LETTRES.

Dissertation française.

(Sujet donné dans notre N° de Mars 1874, tom. VI, p. 465).

De l'éloquence de la chaire d'après Bossuet.

Le génie se prête difficilement à l'analyse, lui seul peut se connaître à fond, apprécier toutes ses ressources et pénétrer dans l'intimité de sa méthode et de sa conduite. La critique littéraire, quand elle s'attache à des hommes de génie, ne saurait mieux faire que de les citer eux-mêmes; c'est à eux qu'il appartient de révéler le secret de leur art, ou plutôt le mystère de leurs inspirations. L'art proprement dit est bien la moindre qualité de Bossuet, j'oserais même avancer qu'il le néglige et semble le mépriser. « Les oreilles, dit-il, sont flattées par l'académie et l'arrangement des paroles, l'imagination réjouie par la délicatesse des pensées, l'esprit gagné quelquefois par la vraisemblance du raisonnement; la conscience veut la vérité; et comme c'est à la conscience que parlent les prédicateurs, ils doivent rechercher, non un brillant et un jeu d'esprit qui égaie, ni une harmonie qui délecte, ni des mouvements qui chatouillent; mais des éclairs qui percent, un tonnerre qui émeuve, un foudre qui brise les cœurs. Et où trouveront-ils toutes ces grandes choses, s'ils ne font luire la vérité et parler Jésus-Christ lui-même? (1) » Bossuet nous découvre ainsi le point de vue où il s'est placé dans le ministère de la parole : faire luire la vérité et parler Jésus-Christ lui-même; il se fait le champion de la doctrine qu'il annonce et du Dieu qu'il représente. C'est lui qui se bat à outrance avec son auditoire; chacun de ses sermons est un combat à mort (2); mais c'est la vérité qui triomphe, c'est Jésus-Christ qui remporte la victoire : « Dieu a les orages en sa main, il n'appartient qu'à lui de faire éclater dans les nues le bruit du tonnerre; il lui appartient beaucoup plus d'éclairer et de tonner dans les consciences et de fendre les cœurs endurcis par des coups de foudre; et s'il y avait un prédicateur assez téméraire pour

(1) *Sermon sur la parole de Dieu*, édit. Lebel, t. XII, p. 339.
(2) Mme de Sévigné.

attendre ces grands effets de son éloquence, il me semble que Dieu lui dirait comme à Job (1) : « *Si tu crois avoir un bras comme Dieu et tonner d'une voix semblable,* achève et fais le Dieu tout-à-fait : *élève-toi dans les nues, parais en ta gloire, renverse les superbes en ta fureur* (2), et dispose à ton gré des choses humaines. Quoi, avec cette faible voix imiter le tonnerre du Dieu vivant ! N'affectons pas d'imiter la force toute-puissante de la voix de Dieu par notre faible éloquence (3) ».

Mais voici que, maintenant, Bossuet caractérise mieux encore le rôle secondaire de l'éloquence dans le discours chrétien ; il explique un texte de S. Augustin : *Sapientiam de domo sua, id est pectore sapientis procedere intelligas, et tanquam inseparabilem famulam etiam non vocatam sequi eloquentiam* (4). Il y a ici un ordre à garder : la sagesse marche devant, comme la maîtresse ; l'éloquence s'avance après, comme la suivante. Mais ne remarquez-vous pas, chrétiens, la circonspection de S. Augustin, qui dit qu'elle doit suivre sans être appelée ? Il veut dire que l'éloquence, pour être digne d'avoir quelque place dans les discours chrétiens, ne doit pas être recherchée avec trop d'étude ; il faut qu'elle vienne comme d'elle-même, attirée par la grandeur des choses, et pour servir d'interprète à la sagesse qui parle. Mais quelle est cette sagesse, Messieurs, qui doit parler dans les chaires, sinon notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la sagesse du Père, qu'il nous ordonne aujourd'hui d'entendre ? Ainsi, le prédicateur évangélique est celui qui fait parler Jésus-Christ ; mais il ne lui fait pas tenir un langage d'homme ; il craint de donner un corps étranger à sa vérité éternelle. C'est pourquoi il puise tout dans les Ecritures, il en emprunte même les termes sacrés, non-seulement pour fortifier, mais pour embellir son discours. Dans le désir qu'il a de gagner les âmes, il ne cherche que les choses et les sentiments. Ce n'est pas, dit S. Augustin (5), qu'il néglige quelques ornements de l'élocution, quand il les rencontre en passant, et qu'il les voit comme fleurir devant lui par la force des bonnes pensées qui les poussent, mais aussi n'affecte t-il pas de s'en trop parer ; et tout appareil lui est bon, pourvu qu'il soit un miroir où Jésus-Christ paraisse en sa vérité, un canal d'où sortent en leur pureté les eaux vives de son Evangile ; ou, s'il faut quelque chose de plus animé, un interprète fidèle qui n'altère, ni ne détourne, ni ne mêle, ni n'affaiblisse sa sainte parole (6) ».

(1) *Job*, XL 4.
(2) *Ibid.*, 5-6.
(3) *Sermon sur la parole de Dieu*, tom. XII, p. 339.
(4) *De Doct. Christ.*, lib. IV, n° 10.
(5) *Ibid.*, n° 57.
(6) Même sermon, p. 340.

Ces principes une fois établis sur les paroles mêmes de Bossuet, voyons les conséquences pratiques d'une aussi sublime théorie. La prédication de la parole divine est à la fois un enseignement, un avertissement et une grâce (1). De ce triple point de vue du ministère de la parole, Bossuet tire des conclusions admirables, non-seulement pour le fidèle qui écoute, mais encore pour les docteurs qui enseignent les vérités divines, pour le prophète qui avertit et menace au nom du Juge souverain, pour le ministre de ce sacrement de la parole, comparable à celui de l'autel (2).

La prédication est d'abord un enseignement ; car la vérité, qui ne veut pas tromper les hommes, leur parle pour éclairer leur intelligence (3). Mais que leur dit-elle par l'organe de son ministre? Quelle est la matière de cette pédagogie céleste, la doctrine propre de cet enseignement sacré? La prédication n'embrassait pas, au XVIIe siècle, comme aujourd'hui, le vaste champ de l'apologétique. Aujourd'hui la foi est devenue rare, l'incrédulité était alors l'exception. Aussi, Bossuet n'envisage souvent les dogmes que dans leurs conséquences morales ; ses sermons sont essentiellement théologiques, ses raisonnements sont fondés sur des prémisses surnaturelles, alors admises par tout le monde, confirmées par les témoignages de l'Ecriture et des Pères, double autorité qui forme la tradition, et que la foi de nos aïeux subissait avec une vénération profonde. Cependant, dans ces mystères mêmes que l'intelligence humaine ne peut embrasser, lorsque Bossuet les annonce, on aperçoit souvent comme une merveilleuse lumière qui nous révèle des horizons nouveaux. On sent qu'il y a là une philosophie divine dont on ne voit encore qu'un reflet et dont les ténèbres de notre nature nous dérobent pour quelque temps les splendeurs. Voyez, par exemple, le sermon pour l'Exaltation de la sainte Croix, comme cette théologie est magnifique dans son apparente folie ! Et lorsque Bossuet, ouvrant un tombeau devant la cour, *et proposant à des yeux si délicats un spectacle si funèbre,* nous dévoile tous ces mystères de l'avenir que la philosophie ignore, et même cette résurrection finale qui confond la raison, il semble que notre âme satisfaite reconnaisse ses propres destinées, et que le composé humain, en entrevoyant sa victoire sur la mort, jouisse à l'avance de l'éternité qu'on lui promet. Mais, je le répète, ces harmonies de la raison et de la foi ne touchent pas précisément au fond du sujet : ce sont des armes de persuasion, si je peux ainsi m'exprimer ; Bossuet ne se défend pas, il attaque toujours ; il semble ne réfuter les objections que par le seul silence, et, poussant toujours en avant, avec

(1) C'est la division du *Sermon sur la Vérité évangélique,* tom. XIII, p. 227.
(2) P. 330.
(3) P. 227.

une vigueur incomparable, il ne prouve jamais sa foi que par les magnificences dont il l'entoure.

L'enseignement moral, tel qu'on le trouve dans Bossuet, n'est pas moins admirable que l'enseignement dogmatique; du reste, c'est surtout dans ce génie éminemment pratique que la morale apparaît comme conséquence et couronnement de la doctrine. Il n'y a pas un précepte, ni même un conseil évangélique dont Bossuet ne nous découvre le principe dans les profondeurs de quelque mystère. Il montre que chaque action chrétienne doit être fondée sur une croyance surnaturelle, et que le juste de l'Evangile, selon la parole de l'Apôtre, doit vivre de la foi de Jésus-Christ. La conciliation logique de la foi et des œuvres n'apparaît nulle part plus évidente et plus nécessaire, et il établit victorieusement que, sous peine de contradiction manifeste, les actions extérieures et toute la conduite de la vie doivent se régler sur les convictions de l'intelligence et se conformer à l'image du Dieu que l'on adore. Mais cette morale elle-même, comme elle est majestueuse et vraiment divine dans sa perfection et son unité! Bossuet n'ajoute rien à l'Evangile, mais aussi il le prend tout entier; tandis qu'aujourd'hui l'on cherche de vaines couleurs pour déguiser la rigueur des préceptes et la sublime folie des conseils, tandis que l'on mutile en quelque sorte cette loi, dont chaque iota est sacré, pour ne pas offenser la délicatesse maladive de notre temps, Bossuet, comme Tertullien, «se plaisait d'étourdir les sages du siècle par des propositions étranges et inouïes, dans lesquelles ils ne pouvaient rien comprendre, afin que, la gloire du monde s'évanouissant en fumée, il ne restât plus d'autre gloire que celle de la croix de Jésus (1) ».

Le prédicateur n'est pas seulement un maître qui enseigne, c'est un prophète qui avertit et menace : « Vous qui dites que vous savez tout, et que vous n'avez pas besoin qu'on vous avertisse, vous montrez bien, par un tel discours, que même vous ne savez pas quelle est la nature de votre esprit. Esprit humain, abîme infini; trop petit pour toi-même et trop étroit pour te comprendre tout entier, tu as des conduites si enveloppées, des retraites si profondes et si tortueuses dans lesquelles tes connaissances se recèlent, que souvent tes propres lumières ne te sont pas plus présentes que celle des autres. Souvent ce que tu sais, tu ne le sais pas; ce qui est en toi est loin de toi; tu n'as pas ce que tu possèdes : « Donc, dit excellemment S. Augustin, notre esprit est trop étroit pour se posséder lui-même tout entier ». *Ergo animus ad habendum seipsum angustus est* (2). Peut-être que vous avez la lumière de la science, mais vous n'avez pas la lumière de la réflexion; et, sans la

(1) *Sermon pour l'Exaltation de la Sainte-Croix*, p. 252.
(2) *Conf.*, lib. I, cap. XIII.

lumière de la réflexion, la science n'éclaire pas, et ne chasse point les ténèbres... Et, en effet, chrétiens, combien de fois nous sommes-nous plaints que les choses que nous savons ne nous viennent pas dans l'esprit; que l'oubli, ou la surprise, ou la passion les rend sans effet? Par conséquent, apprenons que les vérités de pratique doivent être souvent remuées, souvent agitées par de continuels avertissements; de peur que, si on les laisse en repos, elles ne perdent l'habitude de se présenter et ne demeurent sans force, stériles en affections, ornements inutiles de notre mémoire (1) ». Les vertus sont des habitudes de l'âme, et l'habitude ne s'acquiert que par la répétition des mêmes actes. Mais pour qu'il y ait habitude pratique dans la volonté, il faut d'abord qu'il y ait habitude théorique dans l'intelligence, c'est-à-dire que la conviction doit être non seulement forte et énergique, mais encore toujours active et toujours influente. La prédication, dans le dessein de Jésus-Christ, et selon la pensée de Bossuet, vient réveiller la foi, rafraîchir la persuasion, remuer et agiter dans l'esprit les vérités de pratique. Lorsque Bossuet avertit et menace au nom de Dieu, lorsqu'il fait retentir le tonnerre des divins jugements, c'est bien Isaïe ou Ézéchiel, ces prophètes majestueux et terribles; c'est la même voix qui frappe et accable, c'est la même foudre qui retentit, c'est le même Dieu qui apparaît au jour de ses vengeances. Mais Bossuet sait aussi pleurer comme Jérémie (2), il se fait l'avocat du pauvre, l'interprète de sa détresse, et son éloquence semble gémir et se plaindre; mais sa tristesse est toujours mâle et pénétrante; bientôt sa voix reprend des accents plus énergiques : c'est au riche qu'il s'adresse : « Si tous les droits, s'écrie-t-il, si toutes les grâces, si tous les privilèges de l'Evangile sont aux pauvres de Jésus-Christ, ô riches, que vous reste-t-il, et quelle part avez vous dans son royaume? Il ne parle de vous dans son Evangile que pour foudroyer votre orgueil : *Væ vobis divitibus* : Malheur à vous, riches! Qui ne tremblerait à cette sentence? Qui ne serait saisi de frayeur? (3). Mais le triomphe du génie de Bossuet, c'est quand il renverse toutes les grandeurs humaines et les jette dans la poussière, lorsqu'il parle en présence des rois et proclame devant eux les avertissements et les menaces d'en haut. « Vive l'éternel; ô grandeur humaine! de quelque côté que je t'envisage, sinon en tant que tu viens de Dieu, et que tu dois être rapportée à Dieu; car, en cette sorte, je découvre en toi un rayon de la divinité qui attire justement nos respects; mais en tant que tu es purement humaine, je le dis encore une fois, de quelque côté que je t'envisage, je ne vois rien en toi que je considère,

(1) *Sermon sur la Prédication évangélique*, p. 236-238.
(2) Voir le *Discours préliminaire* du cardinal Maury, édit. Méquignon, p. 22.
(3) *Sermon sur la Dignité des pauvres dans l'église*, p. 303.

parce que, de quelque endroit que je te tourne, je trouve toujours la mort en face, qui répand tant d'ombres de toutes parts sur ce que l'éclat du monde voulait colorer, que je ne sais plus sur quoi appuyer ce nom auguste de grandeur, ni à quoi je puis appliquer un si beau titre? (1) » — « Sire, dit ailleurs Bossuet à Louis XIV, Sire, ne voyez-vous pas ce feu dévorant qui précède la face du Juge terrible, qui abolira en un même jour et les villes, et les forteresses, et les citadelles, et les palais, et les maisons de plaisance, et les arsenaux, et les inscriptions, et les titres et les histoires, et ne fera qu'un grand feu, et peu après qu'un amas de cendres de tous les monuments des rois? Peut-on s'imaginer de la grandeur en ce qui ne sera un jour que de la poussière? (2) » Quel admirable langage, mais aussi quelle sublime mission !

Bossuet considère, en dernier lieu, la prédication évangélique comme une grâce du ciel, comme un sacrement divin. C'est la parole de S. Augustin : *Magnum sacramentum, fratres, sonus verborum nostrorum aures percutit, magister intus est* (3). C'est pourquoi ce maître céleste a dit tant de fois en prêchant : « Qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute ». .... Il savait, ce divin docteur, qu'il y a en nous un endroit profond où la voix humaine ne pénètre point, où lui seul a droit de se faire entendre. « Qu'elle est secrète, dit S. Augustin, qu'elle est éloignée des sens de la chair, cette retraite où Jésus-Christ fait leçon, cette école où Dieu est le maître ! » *Valde remota est a sensibus carnis hæc schola.* Pour rencontrer cette école et pour écouter cette leçon, il faut se retirer au plus grand secret, et dans le centre du cœur. Pour entendre prêcher Jésus-Christ, il ne faut pas ramasser son attention au lieu où se mesurent les périodes, mais au lieu où se règlent les mœurs ; il ne faut pas se recueillir au lieu où se goûtent les belles pensées, mais au lieu où se produisent les bons désirs. Ce n'est pas même assez de se retirer au lieu où se forment les jugements ; il faut aller à celui où se prennent les résolutions. Enfin, s'il y a quelque endroit encore plus profond et plus retiré où se tienne le conseil du cœur, où se déterminent tous ses desseins, où l'on donne le branle à ses mouvements, c'est là que, sans s'arrêter à la chaire matérielle, il faut dresser à ce maître invisible une chaire invisible et intérieure, où il prononce ses oracles avec empire. Là, quiconque écoute obéit ; quiconque prête l'oreille a le cœur touché. C'est là que la parole divine doit faire un ravage salutaire en brisant toutes les idoles, en renversant tous les autels où la créature est adorée, en répandant tout l'encens qu'on leur présente, en chassant toutes les victimes qu'on leur immole ; et, sur ces débris, ériger le trône

(1) *Sermon sur la Mort*, p. 686.
(2) *Sermon sur l'Importance du Salut*, péroraison.
(3) *In Epist. Joan.*, tract. III, n° 13.

de Jésus-Christ victorieux (1) ». Étant en rhétorique, nous déclamions souvent avec enthousiasme un passage de Mgr Cœur, ancien évêque de Troyes : « Elle est belle, la parole humaine, lorsqu'elle mesure les espaces ou qu'elle agite les cœurs..... Elle est belle, la parole humaine, mais ce n'est pas la voix de l'infini; elle ne découvre pas les secrets de l'empire éternel!..... » La prédication est cette voix de l'infini, cette révélation de l'éternité, cette parole de Dieu même, *Verbum Dei*, l'organe n'est qu'un faible mortel, mais l'agent est divin, le son qui frappe l'air n'est qu'un signe extérieur de la parole invisible qui pénètre et convertit les cœurs : *Magnum sacramentum, fratres.*

Tel est donc le caractère de l'éloquence dans la prédication : son rôle est nécessairement secondaire; humble servante de la parole de Dieu, elle peut servir d'ornement à la vérité et lui prêter sa force de persuasion. Mais le Saint-Esprit, qui veut convaincre de folie la sagesse du monde, sait agir dans les âmes par l'onction de sa grâce sans le secours de l'éloquence humaine : la pure simplicité de l'Évangile suffit à ce travail merveilleux; car la prédication est un grand mystère, « et, dans les discours sacrés, les paroles que l'on entend sont des signes; mais la pensée qui les produit et celle qu'elle porte dans les esprits, c'est la doctrine même du fils de Dieu (2) ».

G. L.
(Nieppe).

Thème grec.

(Voir le texte dans le N° de Mars 1874, tom. VI, p. 465).

Ὁ Παῦλος Αἰμίλιος, ὁ τὸν Περσέα, ὃς ὕστατος ἐν Μακεδόσιν ἐβασίλευσε, τὴν διαμάχην περιβόητον νικήσας, ὅπως πρὸς τὰ μεγάλα ἐθίζωνται ἄνδρες ἀκριβῶς ᾔδει. Εἰ γὰρ τῷ Πλουτάρχῳ πεισώμεθα, τοὺς αὐτοῦ παῖδας ἐπιμελεστέρως ἤσκησεν, οὐ μόνον, ὥσπερ τοῖς τότε ἐνομίζετο, τὴν ἐπιχώριον γλῶτταν, ἀλλὰ καὶ τὴν ἑλληνικήν. Γραμματικοὺς οὖν, καὶ σοφιστάς, καὶ ῥήτορας αὐτοῖς ἐπέστησε διδασκάλους, ὁμῶς τε καὶ τῆς στρατηγίας ἐμπείρους. Ἐπὶ τὸ πολὺ δὲ καί, ὡς δυνατόν, τοῖς μελετῶσι νεανίσκους αὐτὸς παρῆν. Περσέα δὲ νικήσας, οὔτ' ἐπὶ τὰ χρήματα τὰ πολλὰ ἐκ τοῦ βασιλίσκου ἠθροισμένα παρέκυψε, μόνα δὲ τὰ βιβλία τοῦ βασιλέως, τοῖς υἱέσιν, οὓς φιλογραμματοῦντας λέγει ὁ Πλούταρχος, ἐπέτρεψεν ἐξελέσθαι.

C. L.
(Nieppe).

(1) *Sermon sur la Prédication évangélique*, p. 243.
(2) *Sermon sur la parole de Dieu*, p. 337.

PHILOSOPHIE.

Éclectisme de Clément d'Alexandrie.

TRADUCTION EN FRANÇAIS.

(Voir le texte grec dans le N° d'Avril 1874, tom. VI, p. 564, et la traduction en latin dans le N° de Juin, tom. VII, p. 182).

Par ce mot de « philosophie », je n'entends ni la philosophie Stoïcienne, ni celle de Platon, ni celle d'Épicure, ni celle d'Aristote; mais je comprends tout ce que chacune de ces écoles a enseigné de beau sur la justice et la science unie à la piété. C'est le résultat de ce choix que j'appelle « philosophie » ... Nous prenons pour fondement (comme nous l'avons déjà marqué), non les systèmes de chacune de ces sectes, mais ce qui est vraiment la philosophie, à savoir une sagesse formulant avec art les préceptes acquis par l'expérience de la vie; une sagesse qui soit une connaissance certaine, une compréhension ferme et sûre des choses divines et humaines; embrassant ce qui est, ce qui a été et ce qui sera; celle enfin que, par sa venue en ce monde et par ses prophètes, le Seigneur nous a enseignée. Celle-là est inébranlable, nous ayant été transmise par le Verbe... La voilà, cette sagesse qui doit régler l'âme et le langage et purifier la vie; elle est l'objet des désirs de la philosophie, qui l'aime et la chérit et fait tout pour la conquérir. Chez nous, chrétiens, on appelle « philosophes » les amants de cette sagesse qui a tout créé et tout enseigné, je veux dire cette sagesse qui n'est autre chose que la connaissance du Fils de Dieu; chez les Grecs, on donne ce nom à des hommes qui ont pris à tâche de parler sur la vertu. La philosophie sera donc l'accord d'une vie vertueuse avec les dogmes irrépréhensibles empruntés aux diverses écoles philosophiques et réunis en un seul tout; dogmes dérobés au trésor divin des traditions barbares et revêtus des ornements de l'éloquence grecque.

J. G.

Version latine.

L'adversité est une épreuve pour le courage.

(Voir le texte dans notre N° d'Avril 1874, p. 566, et une première traduction dans le N° de Juin, p. 182).

Parmi les sentences nombreuses et admirables du philosophe Démétrius, en voici une que j'ai entendue récemment, et qui semble encore résonner à mes oreilles : « A mon avis, disait ce philosophe, le

plus malheureux des hommes est celui que le malheur n'a jamais frappé ». En effet, il n'a pas eu l'occasion de s'éprouver; quand même rien n'aurait troublé le cours de ses prospérités, il n'en est pas moins vrai de dire que les dieux ont eu mauvaise opinion de lui; ils l'ont cru indigne de vaincre parfois la fortune, qui fuit le lâche, et semble dire : « Pourquoi nous en prendre à un tel adversaire? Au premier choc, il laissera tomber les armes; il ne peut soutenir nos regards. Jetons les yeux sur un autre avec lequel nous puissions en venir aux mains : il est indigne de se mesurer avec un homme vaincu d'avance ». Le gladiateur regarde comme une infamie de combattre un trop faible adversaire; il sait que

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Telle est aussi la conduite de la fortune : elle recherche des hommes courageux, capables de lutter avec elle à armes égales, et passe devant les autres en leur jetant un regard dédaigneux. Pour pouvoir déployer toute sa force, elle attaque toujours les plus audacieux. Elle éprouve Mucius par le feu, Fabricius par la pauvreté, Régulus par les tortures, Socrate par le poison. Les grands exemples ne se rencontrent que dans l'adversité.

R. L.

(Collége Saint-Amand, Courtrai, Belgique).

RHÉTORIQUE.

Version latine.

Les biens de l'Éternité.

Unde autem, ut vel æstimatione comprehendere valeat quisquam futurorum remunerationem bonorum? Ecce hic divina, ut cernimus, munificentia cunctis promiscuum usum clarissimæ lucis indulsit. Datur pio et impio communem spectare solem; omnibus creatura famulatum suum benignis servat officiis, bonorum malorumque totius mundi indiscreta possessio est. Quum hic igitur tam præclara Deus justis pariter et injustis tribuat, qualia sunt putanda quæ justis reservat? Consideremus, qui tanta dedit, quanta restituet! Qui tam magnus est in donis, quam magnus erit in præmiis! Si tam inæstimabilis est munerantis benignitas, quæ illa remunerantis? Ineffabilia sunt quæ præparavit Deus his qui diligunt eum recte, plane atque manifeste, quia vere immensum est, quam magna rependet bonis, qui tam magna largitur ingratis.

Circumfer oculos, et de pelago negotiorum tuorum velut in quemdam professionis nostræ portum prospice, proramque converte. Unus hic portus est, in quem nos ab omni fluctuantis sæculi jactatione refe-

ramur; quem inter irruentes mundi turbines fessi petamus. Huc cunctis confugiendum est, qui frementis sæculi tempestate vexantur. Hic statio fidissima, et quies certa; hic late recessus exclusis fluctibus silet; hic blanda tranquillitas serenum renidet. Huc quum fueris delatus, tuto navis tua, post inanes labores, hic ad crucis anchoram fundata retinebitur.

S. Eucher., *Ep. ad Valer.*

Version latine.

Éloge de S. Augustin.

Est Augustinus quem Christi gratia, cornu
Uberiore rigans, nostro lumen dedit in ævo
Accensum vero de lumine : nam cibus illi,
Et vita, et requies Deus est; omnisque voluptas
Unus amor Christi est, unus Christi est honor illi.
Et dum nulla sibi tribuit bona, fit Deus illi
Omnia, et in sancto regnat Sapientia templo.
Istius ergo inter cunctos, qui de grege sancto
Insanas pepulere feras, industria major,
Majus opus, totum præstantius imbuit orbem.
Nam quocumque gradum convertit callidus hostis,
Quaque per ambages anceps iter egit opertas,
Hujus ab occursu est præventus, mille viarum
Insidiis aditum non repperientibus ullum.
Quumque foris rabies avidorum exclusa luporum
Frenderet, inque omnes mendacia verteret artes,
Ne mentes ullarum ovium corrumpere posset,
Neu dubia obliquis turbaret corda querelis,
Istius ore viri fecit Deus; istius ore
Flumina librorum mundum fluxere per omnem,
Quæ mites humilesque bibunt, campisque animorum
Certant vitalis doctrinæ immittere rivos.

S. Prosper., *de Ingratis.*

SECONDE.

Narration latine.

Simius et Psittacus regnum appetunt.

(Voir le sujet dans le N° d'Avril 1874, tom. VI, p. 571).

De regno quondam contenderunt belluæ;
Placuit componi amice controversiam :

Tum concioni habendæ condictus dies
Locusque : huc omne adcurrit animantum genus,
Quæque arva, quæque saltus umbrosos tenent,
Et quæ patentes ætheris vasti plagas;
Bipedes quadrupedesque irruunt magno ambitu.
Extollit audax robur invictum leo;
Elephantus moli admixtam vim prudentiæ ;
Prodit superbus sonipes cervice ardua,
Notamque formæ dignitatem prædicat,
Habilemque bello pariter ac pace indolem;
Humi jacentes aquila ab alto despicit,
Sibique jactat creditum fulmen Jovis.
Sua quemque rapiunt studia. Tandem simius
Composito vultu turbam in mediam prosilit,
Suique haberi rationem postulat;
Natura quod se fecerit simillimum
Homini, cui nemo regium invideat decus.
Hic tenuitatis psittacus oblitus suæ,
(Quas non pertentat animas ambitio impotens ?) :
« Si tanti facitis, inquit, humanum genus,
« Ut quo sit homini propior, is potissimus
« Habeatur, cedat simius pulcherrimi
« Imago turpis; me, me, eligite, o principes :
« Ego ille humanæ vocis imitator scitus,
« Qua voce præstat cæteris, hominem exprimo ».
Tum simius : « Tace, improbe et tantum loquax;
« Sat multa blateras, animus et sensus inops
« Fanda atque infanda profert ore futili ».
Sic garrulæ avis retusa est impudentia.

Temere loquentes hoc sibi dictum putent;
Tu non quod libet dicito, sed quod decet :
Os regat animus; linguæ mens præluceat.

BOSSUET, t. XXVI, *Ed. Vivès.*

TROISIÈME.

Thème latin.

Les Antonins.

L'empire commença à respirer sous Nerva; son grand âge ne lui permit pas de rétablir les affaires; mais, pour faire durer le repos public, il choisit Trajan pour son successeur. L'empire, tranquille au dedans et

triomphant au dehors, admira un si bon prince; aussi avait-il pour maxime, qu'il fallait que les citoyens le trouvassent tel qu'il eût voulu les trouver, s'il eût été simple citoyen. A des temps si avantageux pour la république, succédèrent ceux d'Adrien, mêlés de bien et de mal. Ce prince, vivant lui-même militairement et avec frugalité, maintint la discipline militaire, soulagea les provinces, et fit fleurir les arts. Les barbares, qui menaçaient les frontières, furent tenus en respect par ses armes et par son autorité. Pourquoi faut-il qu'il ait déshonoré, par des cruautés et par des infamies, un règne si éclatant? Cependant il sembla réparer ses fautes et rétablir sa gloire effacée, en adoptant Antonin-le-Pieux, qui adopta Marc-Aurèle le philosophe.

BOSSUET.

Version latine.

Bucephalus.

Alexandro equi magna raritas contigit : Bucephalon eum vocarunt, sive ab aspectu torvo, sive ab insigni taurini capitis, armo impressi. Tredecim talentis ferunt ex Philonici grege emptum, etiam tum puero capto ejus decore.

Neminem hic alium quam Alexandrum, regis instratus ornatu, recepit in sedem, alios passim recipiens. Idem in præliis memoratæ cujusdam perhibetur operæ, Thebarum oppugnatione vulneratus in alium transire Alexandrum non passus. Multa præterea ejusdem modi, propter quæ rex defuncto ei duxit ipse exsequias; urbemque tumulo circumdedit nomine ejus. Nec Cæsaris dictatoris quemquam alium recepisse dorso equus traditur, idemque humanis similes pedes priores habuisse. Tanta est equorum docilitas, ut universus Sybaritani exercitus equitatus ad symphoniæ cantum saltatione quadam moveri solitus inveniatur. Pugnam sæpe præsagiunt, et amissos lugent dominos, lacrymasque interdum desiderio fundunt. Interfecto Nicomede rege, equus ejus inedia vitam finivit.

(PLINE L'ANCIEN, VIII, 64).

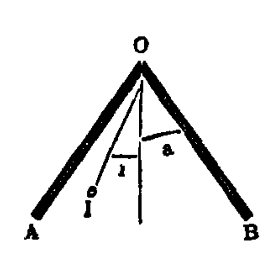
SCIENCES.

Théorie mathématique des miroirs plans.

(Voir notre N° d'Avril 1874, tom. VI, p. 575).

THÉORÈME. — Un point lumineux situé entre deux miroirs dont les surfaces réfléchissantes sont inclinées l'une sur l'autre, donne naissance à un nombre limité d'images virtuelles. Ce nombre dépend à la fois de l'angle des miroirs et de la position du point.

DÉMONSTRATION. — Soit le point lumineux ; OA, OB les deux miroirs. L'angle qu'ils comprennent est 2α. Représentons par i l'angle azimutal que la droite menée du point O au point lumineux I fait avec la bissectrice de l'angle des miroirs. Convenons en outre d'appeler images du premier ordre celles qui sont formées par une seule réflexion, images du second ordre celles qui sont le produit de deux réflexions, et ainsi de suite.



Les positions des images successives déterminées par leurs angles azimutaux respectifs comptés à partir du miroir sur lequel a eu lieu la dernière réflexion, sont consignées dans le tableau suivant.

ORDRE DES IMAGES.	POSITIONS AZIMUTALES DES IMAGES.	
1er Ordre.	$\alpha - i$	$\alpha + i$
2e Ordre.	$3\alpha + i$	$3\alpha - i$
3e Ordre.	$5\alpha - i$	$5\alpha + i$
....	....	....
Nn Ordre.	$(2n - 1)\alpha \mp i$	$(2n - 1)\alpha \pm i$

L'angle azimutal d'une image ne pouvant être ni égal ni supérieur à une demi-circonférence, il est évident que si on représente par n' et par n'' les valeurs maxima de n satisfaisant, la première à l'inégalité

$$(2n - 1)\alpha - i < \pi$$

La seconde à l'inégalité

$$(2n - 1)\alpha + i < \pi.$$

Le nombre des images est déterminé en général par la somme

$$n' + n''$$

n'' pouvant être égal à n' ou inférieur d'une unité.

Ce résultat justifie notre théorème.

SUPPOSITION DES DEUX DERNIÈRES IMAGES.

Quand $n'' = n'$, il y a superposition des deux dernières images, si l'on a

$$(2n' - 1)\alpha - i + (2n' - 1)\alpha + i = 2\pi - 2\alpha$$

$$(2n' - 1)2\alpha = 2\pi - 2\alpha$$

$$2n' 2\alpha = 2\pi$$

Ce qui exige que la circonférence soit un multiple pair de l'angle du miroir.

Le nombre des images est alors exprimé par

$$n' + n'' - 1.$$

Réciproquement, il y a superposition toutes les fois que l'angle des miroirs est renfermé exactement un nombre pair de fois dans la circonférence; car on a dans ce cas

$$n' = n'' = k,$$

2 k étant ce nombre pair, comme on peut le voir facilement.

Quand n'' est en différence d'une unité avec n', les deux dernières images susceptibles de superposition étant situées, l'une dans l'angle opposé à celui des miroirs, et l'autre en dehors, la superposition devient impossible.

TROISIÈME. — Géométrie.

PROBLÈMES.

I. On donne une circonférence et un diamètre AB. Une corde CD, de longueur constante, se meut dans la demi-circonférence ACDB. On mène les droites AC, BD, qui se coupent en M. Quel est le lieu géométrique de M?

II. On donne une circonférence O et un point fixe A. Autour de A tourne une sécante mobile qui rencontre la circonférence aux points C et D. Au milieu de CD, on élève une perpendiculaire sur laquelle on prend PM = PA. Quel est le lieu géométrique de M?

III. On donne une droite D et un point fixe A. Autour du point A, on fait mouvoir une sécante à la droite. Soit en I l'intersection. Sur le prolongement de la sécante on prend un point M, tel que le produit AI × AM soit constant. Quel est le lieu géométrique de M?

NOUVELLES

RÉCRÉATIONS LITTÉRAIRES.

18. A traduire en vers latins :

Notre ami, diront-ils, naquit sous ce berceau;
Il commença sa vie à l'ombre de ces chênes;

Il la passa couché près de cette eau,
Et sous les fleurs sa tombe est dans ces plaines.

19. — Un poète français n'a-t-il pas imité cette épigramme de Martial?

Versiculos in me narratur scribere Cinna,
Non scribit cujus carmina nemo legit.

20. A traduire en vers latins :

Paul, de qui la vraie épithète
Est celle d'ennuyeux parfait,
Veut encor devenir poète
Pour être plus sûr de son fait.

P.-D. É. LEBRUN.

21. Sous ce tombeau pour toujours dort
Paul, qui toujours contait merveilles;
Louange à Dieu, repos au mort,
Et paix sur terre à nos oreilles!

RACINE.

22. *Baour-Lormian à Lebrun.*

Lebrun de gloire se nourrit :
Aussi voyez comme il maigrit.

23. *Lebrun à Baour-Lormian.*

Sottise entretient la santé :
Baour s'est toujours bien porté.

24. A traduire en deux distiques :

Modico vino utere propter stomachum (S. Paul, I, *Tim.*, 2). — Quam sufficiens est erudito viro exiguum vinum! In dormiendo non laborabis ab illo, et non senties dolorem (*Eccli.*, XXXI, 22).

25. Un distique :

Nolite inebriari vino, in quo est luxuria. (S. Paul, *Eph.*, V, 18.)

26. Un distique :

Ebriosum nunquam castum putabo. (S. Hieronym.)